JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

LOIS ET DECRETS

ARRETES, DECISIONS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

PARAISSANT LE 1° ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

ABONNEMENTS

Togo Frence	et autres Pays d'expression française 1 an 6 mo	is
	naire	
ETHANGER Ordin Avior	1 an 6 mo naire	rs rs
PRIX	Au comptant à l'imprimerie : 75 fi Par porteur ou par poste :	s
DU Togo, France et autres Pays d'expression NUMÉRO frençaise		

ABONNEMENTS ET ANNONCES

Pour les abonnements, annonces et réclametions c'adresser à l'EDITOGO B. P. 891 — Tél: 37-18 — LOMÉ

Its commencent par le premier numéro d'un mois et se terminent par le dernier numéro d'un des quatre trimestres.

Les ebongements et annonces sont payables d'evance

1

ANNONCES ET AVIS DIVERS

	La ligne
Ì	Chaque annonce répétée : moitie prix :
	minimum 250 fres
	DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION:
	CABINET DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE
	TÉLÉPHONE 27-01 — LOMÉ

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

ORDONNANCES, DECRETS, ARRETES ET DECISIONS

ORDONNANCES

1975

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

ORDONNANCES, DECRETS, ARRETES ET DECISIONS

ORDONNANCES

ORDONNANCE Nº 2 du 6 janvier 1975 constituant Loi de Finances pour l'exercice 1975.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Sur le rapport du ministre des finances et de l'économie ; Vu les ordonnances nos 1 et 2 du 14 janvier 1967 ; Vu les ordonnances nos 15 et 16 du 14 avril 1967 ; Le conseil des ministres entendu,

ORDONNE:

PREMIERE PARTIE

Considérations générales de l'équilibre financier

Titre I

Dispositions générales

Article premier — Sont pour l'exercice 1975 réglées conformément aux dispositions de la présente ordonnance, les opérations en recettes et en dépenses du budget général, du budget annexe des chemins de fer du Togo, ainsi que celles afférentes aux comptes spéciaux du Trésor.

Titre II

Dispositions relatives aux ressources

- Art. II Sous réserve des dispositions de la présente ordonnance applicable à compter du 1° janvier 1975, continueront à être opérées, pendant l'année 1975 conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur à la date du 31 décembre 1974,
- la perception de tous impôts, produits et revenus affectés à l'Etat,
- la perception de tous impôts, produits et revenus affectés aux collectivités territoriales, aux établissements publics et aux organismes dûment habilités.
- Art. III Sont passibles des peines prévues à l'égard des concussionnaires, tous détenteurs de l'autorité publique qui, sous une forme quelconque et pour quelques motifs que ce soit, auront, sans autorisation de la loi, accordé des exonérations ou franchises de droits,

impôts, ou taxes publiques ou auront effectué gratuitement la délivrance de produits détenus par les services ou établissements relevant de l'Etat ou des collectivités locales.

Art. IV — Modification du code des impôts directs Art. 26 — Ajouter un troisième paragraphe comme suit :

En cas de redressement n'aboutissant pas à un rappel de droits, par suite du caractère déficitaire d'un exercice, il est appliqué une amende allant de 50.000 à 2.000.000 de francs constatée par rôle.

Cette pénalité sera appréciée suivant le montant du rehaussement effectué et selon la bonne ou mauvaise foi du redevable.

 $\mbox{\it Art.}$ 58 — Le 1er paragraphe est modifié comme suit :

Les retenues afférentes aux paiements effectués pendant un mois déterminé, doivent être versées, à l'aide d'un bordereau avis de versement établi en deux exemplaires, dans les 15 premiers jours du mois suivant à la caisse du trésorier-payeur, du payeur et des agents spéciaux du lieu du domicile de la personne ou du siège de l'établissement ou du bureau qui les a opérées.

Art. 59 — Est modifié comme suit :

Les employeurs en débirentiers sont tenus de fournir à la direction ou aux inspections des impôts avant le 31 janvier de chaque année, un état nominatif du personnel où figurent :

- le montant des salaires versés l'année précédente
- le montant des retenues effectuées
- les charges de famille
- le montant des indemnités non imposables.

Le défaut de production de ces documents dans le délai prescrit sera sanctionné par une amende de 50.000 à 500.000 francs.

Si les redevables ne régularisent pas leur situation dans les 30 jours suivant la mise en demeure qui leur sera adressée par lettre recommandée avec accusé de réception, il sera appliqué une amende de 1.000.000 de francs.

Ces pénalités seront constatées par rôles.

La régularisation des impositions est opérée au début de chaque année par le service des contributions au vu des déclarations mentionnées au paragraphe 1 du présent article.

Les compléments de taxe éventuellement dus sont imposés par voie de rôle dans les conditions prévues à l'article 102 du présent code.

Au cas de trop perçu, les réclamations sont à produire avant le 1er juillet de l'année suivant l'année d'imposition.

Art. V - Modification du tarif officiel des douanes

Le droit fiscal d'entrée sur les produits suivants est modifié selon le tableau ci-après :

Position tarifaire	Désignation des Produits	Ancien taux	Nouveau taux
22-09 B B1 B2 B3 B4 22-09 C	Eaux de vie Eaux naturelles de vin ou de marc de raisins (Cinzano) De mélasse de canne (Rhums et tafias) — Whisky — Autres (de cidre, de prunes, kirsch, genièvre etc) Liqueurs et préparations alcooliques composées visées dans le libellé de la position :	;; ;;	350 F/litre AP
C1 C3 24-02 A4 51-04	Gin, Schnapps et Schiedam Autres Cigarettes Tissus en fibres textiles synthétiques ou artificielles continues Autres tissus de coton	400, F/L AP 400 F/kg net 25%	350 F/kg net 20 %
Au Av Aw Ax 56-07	— piquée et reps — tissus à armures nid d'abeilles œil de perdrix ou similaires — bassins, damassés ou similaires, pesant au moins 140 grammes au mètre carré. — tissus brochés ou brodés au lancé Tissus de fibres textiles synthétiques ou artificielles discontinues.	25%	20 % 20 % 20 % 20 % 20 %

Art. VI — Les ressources affectées au budget général pour l'exercice 1975 sont évaluées à la somme de 30.514.684.000 francs. Cette évaluation correspond aux produits de la République conformément au développement qui en est donné à l'état A annexé à la présente ordonnance.

Art. VII — Les ressources affectées au budget annexe des chemins de fer du Togo sont évaluées à la somme de 567.796.000 francs conformément au développement qui en est donné à l'état C annexé à la présente ordonnance.

Art. VIII — Les ressources affectées aux comptes d'affectation spéciale sont évaluées à la somme de 4.546.200.000 francs conformément au développement qui en est donné à l'état E annexé à la présent ordonnance.

Art. IX — Les ressources affectées au budget d'investissement sont évaluées à la somme de 9.625.000.000 francs conformément à l'état D annexé à la présente ordonnance.

Titre III

Dispositions relatives aux charges

Art. X — Le plafond des crédits applicables au budget général de l'exercice 1975 s'élève à la somme totale de 30.514.684.000 francs.

Ce plafond de crédits s'applique :

- aux dépenses ordinaires des services civils

18.929.274.000 F

aux dépenses ordinaires des

services militaires

1.960.410.000 F

aux dépenses en capital

9.625.000.000 F

Art. XI — Le plafond des crédits applicables au budget annexe des chemins de fer du Togo exercice 1975 s'élève à la somme totale de 567.796.000 francs.

Art. XII — Ouverture des comptes du trésor

1° — Il est ouvert dans les écritures du trésor, le compte d'affectation spéciale n° 113-42 intitulé « Programme de Développement du Cacao et du Café ».

Rubrique 1: S.R.C.C.

Rubrique 2: C.N.C.A.

Le compte sera crédité pour la rubrique 1 : « S.R. C.C. » de 50.000.000 francs cfa et pour la rubrique 2 : « C.N.C.A. » de 25.000.000 francs cfa, soit au total 75.000.000 francs cfa provenant d'une subvention du budget de l'Etat togolais. Il sera débité des dépenses afférentes au programme de développement du cacao et du café entrepris avec l'aide de l'Association Internationale de Développement et du Fonds d'Aide et de Développement.

- 2° Il est ouvert dans les écritures du trésor le compte de commerce n° 114-31 rubrique 8 intitulé « Exploitation Routière des Chemins de Fer du Togo ». Ce compte sera crédité des recettes provenant de ladite exploitation et débité des dépense y afférentes.
- 3° Il est ouvert dans les écritures du trésor, les comptes d'affectation spéciale :
 - 115-46 : Plantation d'Etat : Programme Palmiers
- 115-47: Plantation d'Etat: Programme Anacardiers.

Ces comptes seront crédités des ressources provenant du budget de l'Etat et débités des dépenses y

- 4° Il est ouvert dans les écritures du trésor, les comptes d'affectation spéciale intitulés :
 - 115-48¹ : « Fonds de soutien du sucre »
- 115-482 : « Fonds de soutien des autres produits de 1re nécessité ».

Ces comptes seront crédités du produit de la subvention que le budget de l'Etat versera à cet effet et débité de la différence entre le prix d'importation et le prix de vente desdits produits au consommateur.

5° — Il est créé dans les écritures du trésor, le compte d'affectation spéciale n° 115-49 intitulé « Fonds de péréquation sur les produits pétroliers ».

Ce compte sera crédité de la taxe perçue au niveau des sociétés constituant le groupement professionnel de l'industrie du pétrole. Il sera débité éventuellement du montant des prélèvements rendus nécessaires par les fluctuations sur les produits pétroliers.

6° — Il est créé dans les écritures du trésor, le compte d'avance nº 125-32 intitulé « Avance à la SOTOMA».

Ce compte sera débité d'un montant de 52.000.000 de francs cfa représentant l'avance consentie à cette société et crédité des remboursements échelonnés de la SOTOMA jusqu'à extinction totale de ladite dette visà-vis du trésor public.

Art. XIII — Le plafond des crédits ouverts au titre des comptes d'affectation spéciale s'élève pour l'exercice 1975 à la somme de 3.568.949.000 francs conformément à l'état E annexé à la présente ordonnance.

Art. XIV — Les découverts ci-après sont autorisés pour l'exercice 1975 conformément à l'état E annexé à la présente ordonnance.

a) Comptes de commerce

	Découverts	Recettes
Fonds d'approvisionne-ment de Togopharma	67.000.000	25.000.000
 Cessions de travaux et fournitures des CFT Adjudications recettes 	5.000.000	5.000.000
et dépenses dossiers		
d'appel d'offre	400.000	400.000
 Fonds de roulement des CFT Opérations réalisées au profit des biens port de Lomé 	65.000.000	
 Exploitation routière des CFT 		<u> </u>
Total	137.400.000	30.400.000
b) Comptes d'a	•	
	Dágarmanta	Recettee

b) Comptes d'avance			
•	Découverts	Recettes	
— Avance pour achats			
de véhicules	15.000.000	1.000.000	
 Fonds de roulement 	` .		
EDITOGO	35.000.000		
— Avance à la SOTEXIM			
— Avance à la CEET	10.000.000	1.000.000	
— Avance exceptionnelle		,	
du 13 janvier	16.000.000	16.000.00	
— Avance pour achats			
wagons bennes	7.000.000	7.000.000	
— Avance à l'Office			
Togolais des Phos-			
phates	5.000.000	5.000.000	
— Avance à la SOTOMA	52.000.000		
Total	140.500.000	30.000.000	
Total	110.000.000		
Total des découverts autorisés	277.900.000	60.400.000	

soit une charge maximale brute de 217.500.000 francs cfa résultant de la gestion des comptes spéciaux énumérés ci-dessus.

Art. XV — Le plafond des crédits de paiement ouverts au budget d'investissement pour l'année 1975 s'élève à la somme de 9.625.000.000 francs cfa conformément à l'état K annexé à la présente ordonnance.

Art. XVI — Il est interdit aux autorités administratives régulièrement habilitées d'engager des dépenses publiques, de prendre des mesures nouvelles entraînant des augmentations de dépenses imputables sur les crédits ouverts par les articles précédents, qui ne résulteraient pas de l'application des lois existantes ou des dispositions de la présente ordonnance. Le ministre des finances, ordonnateur unique et le contrôleur financier du budget de l'Etat sont chargés de l'application de la disposition ci-dessus.

Titre IV

Dispositions relatives à l'équilibre des ressources et des charges

Art. XVII — Le résultat des opérations du budget général de l'Etat pour l'exercice 1975 est évalué comme suit :

Recettes 30.514.684.000 F Dépenses 30.514.684.000 F

Art. XVIII — Le résultat des opérations du budget annexe des chemins de fer du Togo est évalué ainsi qu'il suit :

Recettes ordinaires 370.796.000 F Recettes extraordinaires 197.000.000 F Dépenses 567.796.000 F

Art. XIX — Le résultat global de la gestion des comptes d'affectation spéciale pour l'année 1975 est évalué ainsi qu'il sui :

Ressources 4.546.200.000 F Charges 3.118.949.000 F Excédent des ressources 977.251.000 F

Art. XX — Le résultat des opérations du budget d'investissement pour l'année 1975 est évalué comme suit :

Recettes 9.625.000.000 F Dépenses 9.625.000.000 F

Art. XXI — L'excédent net de la gestion des comptes spéciaux est fixé pour l'année 1975 à la somme de 699.351.000 francs détaillée comme suit :

Excédent des ressources des comptes d'affectation spéciale
 Charge maximale brute
 Excédent net
 977.251.000 F
 277.900.000 F
 699.351.000 F

Art. XXII — Les charges nettes pouvant éventuellement résulter de l'ensemble des opérations prévues à l'article XVI seront couvertes soit par des ressources de trésorerie soit par des ressources d'emprunts que le gouvernement est autorisé à contracter en particulier par

des émissions de bons ou par des conventions à conclure avec la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest, dans des conditions à préciser par une loi.

DEUXIEME PARTIE

Moyen des services et dispositions spéciales

Titre I

Budget général

Art. XXIII — Au titre des dépenses ordinaires de fonctionnement, il est ouvert un crédit de : à savoir :

— au titre I — dette publique et viagère 2.159.898.000 F

— au titre II — assemblée nationale 10.864.000 F

— au titre III — ministères, cour suprême et services 13.866.122.000 F

- au titre IV - intervention de l'Etat 4.852.800.000 F

- au budget d'investissement et d'équipement 9.625.000.000 F

conformément à la répartition par titres, chapitres et articles qui en est donnée à l'état B annexé à la présente ordonnance.

Titre II

Art. XXIV — Le montant des crédits ouverts pour l'exercice 1975 au titre du budget annexe des chemins de fer du Togo est fixé à 567.796.000 francs conformément à la répartition par division, chapitres et articles qui en est donnée à l'état D annexé à la présente ordonnance.

Titre III

Comptes d'affectation spéciale

Art. XXV — Le plafond des crédits ouverts aux ministères pour l'année 1975 au titre des comptes d'affectation spéciale est fixé à la somme de 4.546.200.000 conformément à la répartition par comptes qui en est donnée à l'état E annexé à la présente ordonnance.

Titre IV

Budget d'investissement

Art. XXVI — Le plafond des autorisations de programmes accordées au titre du budget d'investissement gestion 1975 est fixé à 15.000.000.000 francs et celui des crédits de paiement ouverts aux ministères au titre du budget d'investissement est fixé pour l'année 1975 à 9.625.000.000 francs conformément à l'état K annexé à la présente ordonnance.

Titre V

Dispositions diverses

Art. XXVII — Conformément aux dispositions de l'article 16 de la loi n° 60-29 du 5 août 1960 (loi organi-

17.379.557

que relative aux lois de finances) la clôture du budget général du Togo de l'exercice 1975 est fixée au 31 mars 1976.

Celle du budget annexe des chemins de fer du Togo est fixée au 31 mars 1976 par dérogation à l'article 21 de la loi organique n° 60-29 du 5 août 1960.

Art. XXVIII — La présente ordonnance sera exécutée comme loi de la République togolaise.

Lomé, le 6 janvier 1975 Général G. Eyadéma

ETAT A

Développement des recettes Récapitulation des recettes

(en milliers de Frs CFA)

1 — Impôts	17.379.557
 II — Produits des exploitations industrielles et des services 	10.071.928
III — Revenus du Domaine	292.320
IV — Produits divers	258.530
V — Recettes d'ordre	P. M.
VI — Produits des participations financières de l'Etat	2.512.349
VII — Recettes extraordinaires	P. M.
Total général des recettes	30.514.684

Situation de recettes

Paragraphe I — Impôts

A — Produits des contributions directes

1 — Impôts sur les bénéfices industriels, agricoles, et commerciaux	1.700.000
2 — Taxes progressives sur traitements et salaires	800.250
3 — Impôts sur les bénéfices non commerciaux	5.000
4 — Impôts généraux sur le revenu	34.392
5 — Patentes et licences	25.705
6 — Majoration de 10 % pour paiement tardif	4.000
7 — Recettes des exercices antérieurs (lignes 1 à 6)	PM
Total A —	2.569.347

B — Produits des contributions indirectes

a) Produits liquidés par l'administration des douanes

8 — Droit d'importation	*	2.920.000
9 — Droit d'exportation		1.855.000

10 — Taxe forfaitaire représentative de la taxe sur les transactions —	
TFRTT — Import	3.090.000
11 — Taxe forfaitaire représentative de la taxe sur les transactions — TFRTI	[
— Export	1.055.000
11 — bis — Taxe spéciale à l'exportation	2.500.000
12 — Taxe de recherche et de condition- nement	98.000
13 — Taxe de timbre douanier	460,000
14 — Amendes, confiscations alcoolisées	18.000
15 — Surtaxe sur les boissons alcoolisées	193.000
16 — Taxe de statistique	650.000
17 — Taxe de transit	1.000
18 — Taxe au profit du fonds	225.000
19 — Recettes des exercices antérieurs (lignes 8 à 18)	PM
Total de la rubrique a	13.065.000
b) Autres contributions indirectes	,
20 — Taxe sur les transactions	1.000.000
21 — Vignettes des transporteurs publics	78.710
22 — Recettes des exercices antérieurs (lignes 20 à 21)	PM
Total de la rubrique b Total B	1.078.710 14.143.710
C — Droits d'enregistrement	
23 — Droit d'enregistrement	235.000
24 — Droit d'immatriculation	8.000
25 — Droit de timbre	1,60.000
26 — Recettes du service topographique	3.500
27 — Impôts sur le revenu des valeurs mobilières	260.000
28 — Recettes des exercices antérieurs (lignes 23 à 27)	PM
Total C	666.500
RECAPITULATION DU PARAGRAPI	HE I
A — Produits des contributions	
directes	2.569.347
B — Produits des contributions	14.143.710
indirectes C — Droits d'enregistrement	666.500
C — Droits d'enregistrement	000.000

Total du paragraphe I

Paragraphe II — Produits des exploitations industrielles et des services			
29	_	Recettes des Postes et Télécommunica	ations :
	e.	a) Produits vrais de taxe des correspondances postalesb) Taxes sur les mandats poste	170.000 30.000
		c) Produits de télégraphie intérieure d) Produits de téléphone et télex	32.000 360.000
		e) Recettes diverses et accidentelles- fournituresf) Taxes sur les colis postaux	31.000 22.000
		g) Produits des correspondances en franchise	15.000
		h) Taxes sur les récepteurs radio i) Produits de la télégraphie	500
		extérieure j) Déséquilibre postal	27.500 2.000
		Total de la ligne 29	690.000
		— Produits des phosphates Recettes de la télédiffusion	9.223.783
		et de l'Information Recettes du service des Travaux	4.155
		publics	11.000
		— Recettes de la Maison du RPT Recettes du service des Affaires sociales	5.600 PM
33		Recettes du service du conditionnement	650
33	bis	— Recettes du service des poids et mesures	5.000
		Recettes du service de l'Elevage	4.600
		Recettes du service des Pêches	PM
36	_	Recettes des établissements hospitaliers	3.000
37	_	Vente des produits pharmaceutiques par les formations sanitaires	PM .
38		Recettes du service de la Télévision	21.000
38	bis	— Recettes des Fédérations Sportives Nationales (foot-basket)	6.500
39	—	Recettes du service de l'Agriculture	1.000
		— Recettes du service des enquêtes et statistiques agric.	400
40		Recettes des brigades des travailleurs du mouvement de la Jeunesse Pionnière Agricole	2.000
41	- .	Recettes des services de l'Education nationale	8.000
42		Recettes du service de la statistique	3.600
43		Ordre du Mono	140
		Recettes du service des Assurances	4.000
44	bis	— Recettes du service de la culture	5.000
45	_	Recettes des services judiciaires	500

45	his December de comisse de la Declara	
45	bis — Recettes du service de la Recher- che Scientifique	1.000
16		50.000
	 Produits du port autonome de Lomé Produits de la Loterie Nationale 	20.000
		1.000
	bis — Autres produits des jeux du hasard — Recettes des exercices antérieurs	1.000
40	(lignes 29 à 47)	PM
	Total du § — II 10	.071.928
	Paragraphe III — Revenu du Domaine	
49	— Droit d'occupation :	
	a) Domaine public occupation par la C.T.M.B.)	
	b) Domaine (pompes à essence)	5.000
	c) Redevances superficiaires sur concessions minières d) Extraction des carrières	2.000
	Total de la ligne 49	7.000
50	 Loyers d'immeubles et retenues de logements : 	
	a) Loyers d'immeubles	4.388
	b) Retenues de logements	10.612
	Total de la ligne 50 —	15.000
51	— Revenus du Domaine Forestier :	
	a) Redevances pour permis de coupe	6.500
	b) Produits de vente de bois de feu	720
	c) Amendes forestières	3.000
	d) Permis de chasse	840
	e) Eploit. en Régie, Vente et Cession de Prod. forestiers	5.000
	Total de la ligne 51 —	16.060
52	— Domaines miniers — Redevances minières :	
	a) taxe proportionnelle	221.000
	b) Redevances d'embarquement des phosphastes	25.600
	 c) Redevances de débarquement des produits pétroliers — hydro carbures 	2.660
	d) Redevances de débarquement autres produits	PM
	Total de la ligne 52	249.260
53	 Produits de l'aliénation du domaine mobilier et immobilier 	5.000
54	 Recettes des exercices antérieurs (lignes 49 à 53) 	PM
	Total du paragraphe III —	292.320

Paragraphe IV — Produits divers	f) Montant des bourses versées par des gouvernements étrangers PM
A — Taxes diverses et Taxes pour Services rendus	g) Contributions des circonscrip-
55 — Taxes sur armes à feu 1.500	tions PM
56 — Taxes sur véhicules automobiles	h) Contributions des organismes
particuliers 79.380	nationaux aux bourses d'ensei-
57 — Taxes sur les bicyclettes 2.000	gnement (OPAT — CTMB) 17.274
58 — Taxe sur les permis de conduire et visite techniques 29.000	Total de la ligne 64 — 27.645
59 — Redevances pour frais de contrôle	
des établissements dangereux et insalubres 1.005	65 — Remboursement de commission de banque 52.500
60 — Droits de pêche en rivières des pêcheurs étrangers PM	66 — Remboursement par les agents de
étrangers PM Total A — 112.885	l'Etat des frais d'hospitalisation hors de formations sanitaires 5.000
	67 — Remboursement divers (prêts —
B — Autres produits divers	avances) 5.000
61 — Remises et droits sur les crédits d'enlèvement 25.000	68 — Recettes des exercices antérieurs (lignes 55 à 66) PM
62 — Produits divers et accidentels :	Total B — 145.645
 a) prélèvement temporaire sur solde-salaire 	Total du paragraphe IV 258.530
b) divers 30.000	
63 — Amendes et condamnations judiciaires 500	Paragraphe V — Recettes d'Ordre
64 — Contributions et subventions :	68 bis — Régularisation des avances
a) Participation des CFT au	consenties aux régisseurs PM
remboursement des avances de la CCCE (FIDES) 4.025	69 — Recettes d'ordre — PM
b) Participation des CFT au	Total du § — V — PM
paiement des allocations viagères 1.100	n I vy n I u I n Bauti in stions
c) Contribution de la Chambre	Paragraphe VI — Produits des Participations
de Commerce à l'octroi de	financières de l'Etat
bourses et au fonctionnement du cours commercial de Sokodé 1.000	70 — Produits des participations finan- cières de l'Etat 2.512.349
d) Contribution de l'OMS aux fins	•
de fonctionnement du Centre de Formation Profession-	Paragraphe VII — Recettes extraordinaires
nelle pour l'éradication du	71 — Recettes extraordinaires affectées
paludisme 3.442	à la couverture des dépenses
e) Remboursement par la Régie des	de fonctionnement PM
Eaux de l'emprunt payé pour	Total du paragraphe VII PM
son compte par le budget général 804	Total général 30.514.684
50110141	

Etats B — Développement des dépenses		
Titre premier — Dette publique et viagère		
Chapitre 1 — Dette publique		
RECAPITULATION		
Art. 1 — Amortissement et intérêts auprès d'organismes français	39.756	
Art. 2 — Amortissement des prestations en nature d'origine allemande	60	
Art. 3 — Remise à la BIAO chargée des opérations de remboursement des titres des emprunts 4% 1931 et 4,5% 1932	300	
Art. 4 — Amortissement et intérêts préfinancement hollandais BOS EN KALIS — assainissement de la lagune de la ville de Lomé - tranche 2	394.000	
Art. 5 — Amortissement et intérêts des emprunts auprès de la Caisse d'Epargne du Togo pour achat d'un immeuble à Paris, construction de l'Université de Lomé, financement des travaux d'assainissement		
lagune de Lomé et construction de	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
l'immeuble des P.T.T.	100.000	
Art. 6 — Provision d'avals donnés par l'Etat et paiement des dépenses imprévues de la dette publique	PM .	
Art. 7 — Intérêts amortissement du prêt allemand pour la construction du Port de Lomé	482.560	
Art. 8 — Amortissement et intérêts du prêt allemand pour l'adduction d'eau de Sokodé	38.603	
Art. 9 — Amortissement et intérêts des contrats Philip's crédits de fournisseurs TRT et CGCT pour l'extension, le développement et la modernisation		
du réseau togolais de télécommuni- cation	129.465	
Art. 10 — Amortissement et intérêts du prêt OPAT pour participation dans l'augmentation du capital social de la	PM	
C.T.M.B.	INI	
Art. 11 — Amortissement et intérêts du prêt OPAT pour les travaux du Port de Lomé	PM	

Art. 12 — Amortissement et intérêts du prêt OPAT pour les travaux d'assainissement de la ville de Lomé	PM
Art. 13 — Amortissement et intérêts des prêts OPAT pour permettre à l'Etat togolais : 1°) de consentir une avance de 60 millions à l'industrie textile de Dadja — 2°) de financer les travaux de construction du stade omnisport de Lomé pour les éliminatoires des jeux de Bamako — 3°) de participer pour 150 millions aux capitaux sociaux de la société des Ciments de l'Afrique de l'Ouest et d'une usine de broyage de clinker — 4°) de financer divers	
projets d'infrastructures routières et sociàles à Lomé et à l'intérieur du pays — 5°), participation togolaise au capital de la SOTOMA — 6° de financer divers projets	
d'infrastructures Art. 14 — Amortissement et intérêts du prêt yougoslave pour construction de la centrale hydroélectrique de Kpimé- Klouto	PM 58.385
Art. 15 — Amortissement et intérêts des crédits de fournisseur Compagnie Générale d'Automatisme (C.G.A.) pour construction Hôtel de la Paix Lomé	295.240
Art. 16 — Amortissement et intérêts du prêt Hill Samuel & C° Limited pour construction d'une raffinerie de pétrole et installation d'un pipeline à la jetée Est au Port de Lomé	213.208
Art. 17 — Amortissement et intérêts du prêt Eximbank of America pour achat d'un avion jet « Grummann Gulfstrean»	271.639
Art. 18 — Amortissement et intérêts de préfinancement — Clarence Olympio aménagement et bitumage de la bretelle Tchitchao — aérodrome, aménagement et bitumage de 15 km de rue à Lama-Kara	89.750
Art. 19 — Prévision pour paiement des dépenses diverses et imprévues de la dette publique	34.910
	0.145.050

Total du chapitre 1

2.147.876

TITRE PREMIER

Dette Publique et Viagère

Chapitre 1^{er} — Service des emprunts et dettes contractuelles Article 1^{er} — Amortissement et Intérêts auprès d'organismes français

ANNUITE 197 en milliers de Frs CFA	OBJET	DESIGNATION DE L'EMPRUNT
66	Prolongement du Chemin de Fer Central togolais et protection	pécret du 18-4-1931 = 13.500.000 I
1.10	sanitaire démographique.	ecret du 2-4-1932 =
35 3.72	Achat de chambres pour Etudiants togolais en France	onvention du 26-3-1956 = 5.625.000
1.59	Participation togolaise au capital de la BTD (ancien Crédit du	onvention du 5-6-1956 =
80 5.15	Extension du réseau de distribution d'eau à Lomé	onvention du 19-7-1960 = 10.000.000
2.14	Construction de logements	onvention du 23-11-1965 = 50.000.000
54	Rachat de l'immeuble du Cercle de l'Union Togolaise.	
P.M	Participation togolaise à l'augmentation du Capital de la Cie du Bénin à Ganavé.	onvention du 18-5-1967 =
7.09	Financement partiel du programme de développement interurbain moderne de télécommunication Axe SUD-NORD.	onvention du 2-2-1971 = 200.000.000
81	Participation de l'Etat Togolais à la construction de la nouvelle Aérogare de Lomé.	onvention du 2-2-1972 =
11.33	Fonds constitué par la République Togolaise en faveur de la Ste Nationale d'Investissements (S.N.I.) pour garantir les crédits	Convention du 25-9-1973 =
4.42	consentis par les Banques Commerciales aux Entreprises 2008 laises. Financement d'un projet de riziculture dans la région des Savanes.	Convention du 19-7-1974 = 124.700.000
39.75	Total de l'Article 1er	
•	Amortissement des prestations en nature d'origine allemande.	rticle 2.
31	titres des emprunts 4 % 1931 et 4,5 % 1932.	rticle 3. onvention additionnelle de 1949
394.0	Amortissement des prestations en nature d'origine allemande Préfinancement Hollandais BOS EN KALIS — Assainissement de la lagune de la ville de Lomé — Tranche 2.	article 4. Marché Nº 34-72-TP. du 4-7-1972 = 1.096.713.931
100.0	Amortissements et intérêts des emprunts auprès de la Caisse d'E- pargne du Togo pour achat d'un Immeuble à Paris, construction de l'Université de Lomé et financement des travaux d'assainisse- ment de la lagune de Lomé et construction de l'immeuble des PTT.	$ \begin{array}{llllllllllllllllllllllllllllllllllll$
P.M	Provision d'avals donnés par l'Etat et paiement des dépenses impre- vues de la Dette Publique	Article 6.
482.5	Intérêts-Amortissement du prêt allemand pour la construction du Port de Lomé et de son Extension.	Article 7. Contrats des 11-7-63, 13-2-67, 28-9-67, 14-10-70 et 21-3-73 =
38.6	Amortissement et intérêts du prêt allemand pour installation d'ali- mentation en eau potable de Sokodé.	Article 8. Contrat du 31-3-66 =
129.4	Amortissement et intérêts des crédits de fournisseurs T.R.T. et C.G.C.T pour l'extension, le développement et la modernisation du	Article 9. Crédits de fournisseurs T.R.T. et C.G.C.T. — Lettres de garantie nº 1526-MFE du 29-11-71 = 260.545.893 nº 1527-MFE- du 29-11-71 =
P.N	Capital social de la CTMB.	Article 10. Convention du 31-12-65 =
P.I	Amortissement et intérêts du prêt OPAT pour les travaux du Port	Article 11. 300.000.000 Convention du 6-5-67 =
P.I	Amortissement et intérêts du prêt OPAT pour travaux d'assaints	Convention du 10-8-67 =
	Amortissements et interets des prets of 22 personnes des Togolais :	
	de Dauja du Stade Omnisport de	Article 13. Convention du 11-12-68 = 100.000.000 Convention du 11-12-69 = 100.000.000
	2º) de financer les travaux de construction de Bamako Lomé pour les Eliminatoires des Jeux de Bamako	Convention du 22-1-69 = 150.000.000
	(1)	Convention du 14-4-69 = 60.000.000
	4º) de financer divers projets d'infrastructures routières et sociale	Convention du 14-9-70 = 600.000.000
	5°) participation togolaise au capital de la SOTOMA	Convention du 4-5-71 =
	t and interêts du prêt Yougoslave pour construction d	Convention du 12-5-72 = 1.000.000.000
58.	Amortissement et intérêts du pret Yougusiave pour constitue la Centrale Hydroélectrique à Kpimé-Klouto.	Article 14. Convention du 16-5-61 = 454.252.00

Article 15.			
Tricle 18. Contrat du 17-12-71 — Crédit Cournisseur C.G.A. =		ent et intérêts du crédit fournisseur C.G.AConstruction la Paix — Lomé.	295.240
Accord Financier du 24-10-1973 =	truction d	ent et intérêts du prêt Hill Samuel & C° Ltd pour cons- rune Raffinerie de Pétrole et installation d'un pipèline Est au Port de Lomé.	213.208
Article 17. Contrat du	Amortisseme achat d'un	ent et intérêts du prêt Eximbank Of America pour Avion Jet «GRUMMAN Gulfstrean».	271.639
Article 18. ettre de commande nº 184-PR-MTP-TP-D- R. du 12-10-73 =	Aménagem	ent et intérêts de préfinancement Clarence Olympio — lent et bitumage de la bretelle Tchitchao-Aérodrome,	
Article 19.	Prévision	gement et bitumage de 15 km de rue à Lama-Kara. pour paiement des dépenses diverses et imprévues de l'ublique.	89.750 34.910
· ·		Total Général	2.147.876
Chapitre 2 — Allocations et indemnités		Réception, linge, entretien hôtel et jardins	200
Art. premier — Allocations temporai- res aux anciens agents de l'administration	77	§ — 2 — Réception occa- sion session et étude du budget	PM
Art. 2 — Allocations viagères des anciens agents permanents	7.500	Art. 2 — Dépenses communes Art. 3 — Moyens de transports, entre-	550
Art. 3 — Versement à la caisse de re- raites des pensions et allocations	7.000	tien et réparation de véhicules, déplace- ments	100
) allocations de retraite aux anciens agents on affiliés à la caisse de retraite	2.228	Art. 4 — Frais de transports à l'occa- sion des missions	PN
Pensions de gardes togolais Art. 4 — Indemnités pour accidents	8.463	Art. 5 — Impressions : § — 1, Impression J.O.,	
lu travail Art. 5 — Dépenses d'exercices clos	50 PM	Togo-Presse, documents et débats du CES § — 2 — Impression document	10 ts
Total du chapitre 2	18.318	parlementaires et bulletin d'information de l'Assemblée Nationale	PN
TITRE II — Assemblée Nationale		Art. 6 — Abonnements, bibliothèque	20
Chapitre 3 — Indemnités parlemen-		Art. 7 — Dépenses diverses et imprévues	PN
taires — Personnel — Conférences Parlementaires		Total du Chapitre 4 —	1.15
Art. 1 — Indemnités présidentielles	PM	Chapitre 5 — Travaux	
Art. 2 — Indemnités parlementaires Art. 3 — Traitement du Personnel en	PM	Art. $1 - \S - 1$ — Aménagements $\S - 2$ — Décoration de la sal-	
ervice	7.733	le des « Pas Perdus » Art. 2 — Grosses réparations	PN 46
Art. 4 — Provision pour intégration ans le cadre	PM	Total du Chapitre 5 —	98
— Indemnités d'entretien de éhicules aux députés	PM	RECAPITULATION GENERALE	
— Indemnités de missions aux nembres du Conseil Economique et Social	1.000	Chapitre 3 — Indemnités parlemen-	
Total du chapitre 3 —	8.733	taires — Personnel et Conférences parle- mentaires	8.73
Chapitre 4 — Matériel	·	Chapitre 4 — Matériel Chapitre 5 — Travaux	1.1 5 98
Art. 1 — § — 1 — Hôtel du Présilent:		Total du titre II	10.86

			•	
	TITRE III		10 — Direction des Douanes	237.817
	Fonctionnement des ministères et de la		11 — Administration des Impôts	49.027
	Cour Suprême		12 — Enregistrement-Domaine-	
	DECIDENCE DE LA DEDITIONE		Timbres	21.381
ς.	PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE		13 — Service du Trésor	68.570
	RECAPITULATION GENERALE		14 — Direction des Assurances	6.854
	Chapitre 6 — Dépenses de personnel		15 — Contrôle Financier	16.097
	Art. 1 — Président et personnel d'hô-	17 000	Total du chapitre 8 —	657.821
tel		17.808	•	
	2 — Cabinet du Président	19.167	Chapitre 9 — Dépenses de Matériel	
	3 — Indemnités de déplacements	22.235		
	et de missions	22.200	Art. 1 — Hôtel ministériel 2 — Cabinet et Secrétariat Gé-	200
	4 — Secrétaire Général de la Présidence et du Conseil des		néral	4.970
	Ministres	5.317	3 — Direction de l'Economie	2.003
	5 — Grande Chancellerie	2.518	4 — Direction du Budget	7.567
	6 — Inspection Générale d'Etat	30.235	5 — Service du Matériel-Transit	4.460
	7 — Haut Commissariat au Tou-		6 — Garage Administratif 7 — Direction des Finances	24.053 9.678
	risme	42.105	8 — Agences Spéciales	21.460
			9 — Administration des Douanes	26.460
	Total du chapitre 6 —	139.385	10 — Administration des Impôts	5.189
	· · · ·		11 — Enregistrement-Domaine-	
	Chapitre 7 — Dépenses de Matériel		Timbres 12 — Service du Trésor	$3.242 \\ 5.178$
		90.500	13 — Direction des Assurances	1.156
	Art. 1 — Hôtel du Président	30.300	14 — Contrôle Financier	970
	2 — Cabinet du Président et Services	7.400	·	
	3 — Fonds spéciaux	20.000	Total du chapitre 9 —	116.586
	4 — Grande Chancellerie	4.104	The second secon	
	5 — Dépenses politiques	30.000	Total général —	774.407
	6 — Inspection Générale d'Etat	1.790		
	7 — Haut Commissariat au Tou-	1.700	MINISTERE DE LA DEFENSE NATIO	ONALE
	risme	53.473	RECAPITULATION GENERALE	
		· · · · · ·	RESTRICTION GENERALE	
	Total du chapitre 7 —	207.267	Chapitre 10 — Dépenses de person	nel
			Art. 1 — Ministre	PM
	Total général —	346.652	2 — Etat-Major	PM
			3 — Indemnités de déplacements	
	MINISTEDE DES EINANCE ET DE		et de missions	18.000
	MINISTERE DES FINANCE ET DE L'ECONOMIE		4 — Personnel militaire 5 — Personnel civil	$1.101.710 \\ 13.500$
	I ECONOMIE		6 — Frais de transport	7.500
	RECAPITULATION GENERALE		7 — Frais d'hospitalisation	28.000
	Chapitre 8 — Dépenses de Personnel		8 — Stages	18.000
	Art. 1 — Ministre et personnel d'hôtel	2.757	Total du chapitre 10 —	1.186.710
	2 — Cabinet et Secrétariat Général	43.401		
	3 — Indemnités de déplacements	10.401	Chapitre 11 — Dépenses de matérie	cl
	et de missions	6.700	Art. 1 — Hôtel du ministre	2.200
	4 — Direction de l'Economie	15.011	2 — Fonctionnement de l'Etat-	4.200
	5 — Direction du Budget	15.240	Major	4.900
	6 — Service du Matériel-Transit	20.080	3 — Eau et électricité	29.700
	7 — Garage Administratif	50.671	4 — Correspondance et	***
	8 — Direction des Finances	67.325	téléphone	10.000
			5 — Réparations civiles	1.500
	9 — Agences Spéciales	36.890	6 — Exercices clos	800

7 — Habillement — campement		Chapitre 13 — Dépenses de matériel	
— couchage — ameuble-		Art. 1 — Hôtel ministériel	1.093
ment	180.000	2 — Cabinet et secrétariat général	14.349
8 — Armement — transmission —		3 — Réceptions officielles	2.500
optique	70.000	4 — Ambassade du Togo à Paris	33.920
9 — Munitions	70.000	5 — Ambassade du Togo à Bru-	
10 — Véhicules	32.000	xelles	17.690
11 — Carburants	100.000	6 — Ambassade du Togo à Wa-	
12 — Matériel et outillage		shington	22.371
d'ateliers	2.700	Ambassade du Togo à Bonn	20.465
13 — Fonctionnement du garage		8 — Ambasade du Togo à Lagos	10.470
central des FAT	30.000	9 — Ambasade du Togo à Accra 10 — Ambassade du Togo à Kinsha-	6.300
14 — Fonctionnement autres		sa Sa	11.320
ateliers	9.000	11 — Ambassade du Togo â Moscou	
15 — Fonctionnement infirmerie		12 — Mission permanente auprès	1 171
de garnison	25.000	de l'ONU	30.250
16 — Fonctionnement escadrille	20.000	13 — Ambassade du Togo â Pékin	22.285
nationale et gend.	71.000	14 — Ambasade du Togo au Cana-	
17 — Alimentation des troupes	69.000	da	25.338
18 — Masse générale d'entretien	8.500	<u> </u>	
19 — Instruction et sports	9.700	Total du chapitre 13 —	218.351
20 — Service auto	4.600	Total général	600.404
21 — Entretien des casernements	21.700		
22 — Musique	7.500	MINISTERE DE L'INTERIEUR	
23 — Transport de matériel	13.900	RECAPITULATION GENERALE	
·		Chapitre 14 — Dépenses de personnel	
Total du chapitre 11 —	773.700	Art. 1 — Indemnités ministérielles et	
Andrew Control of the		personnel d'hôtel	3.101
Total général	1.960.410	2 — Cabinet	11.076
		3 — Indemnités de déplacements et	
MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGE	RES	de missions	6.100
		4 — Secrétariat général	21.847
RECAPITULATION GENERALE	į	5 — Commandement :	9.728
Chapitre 12 — Dépenses de personnel		§-1-a — Régions §-1-b — Circonscriptions	88.109
	j I	§-1-c — Nouvelles créations	6.920
Art. 1 — Ministre et personnel d'hôtel	4.157	§-2 — Secrétaires des con-	0.020
2 — Cabinet et secrétariat général	49.554	seils de cir.	7.907
3 — Indemnités de déplacements		§-3 — Corps des gardiens	
et missions	8.500	de circonscription	168.6 5 3
4 — Ambassade du Togo à Paris	43.912	6 — Chefferie	60.700
5 — Ambassade du Togo à Bru-		7 — Service de la sécurité et police	407.993
xelles .	37.344	8 — Aides statisticiens	1.545
6 — Ambassade du Togo à Wa-		9 — Dépôt légal	2.716
shington	45.617	10 — Etablissements pénitentiaires	1.707
7 — Ambassade du Togo à Bonn	41.221	Tatal de abouttor 14	700 100
8 — Ambassade du Togo à Lagos	15.030	Total du chapitre 14 —	798.102
9 — Ambassade du Togo à Accra	11	Chapitre 15 — Dépenses de matériel	
10 — Ambassade du Togo à Kinsha-		Art. 1 — Hôtel ministériel	300
sa	23.520	2 — Cabinet et Ecole de police	14.247
11 — Ambassade du Togo à Moscou	PM	3 — Secrétariat général	4.020
	1 141	4 — Régions, circonscriptions et	2.020
12 — Mission permanente auprès de l'ONU	47.115	postes administratifs	48.072
	11	5 — Service de sécurité et police	44.680
13 — Ambassade du Togo à Pékin	25.889	6 — Etablissements pénitentiaires	25.300
14 — Ambassade du Togo au Cana-	94 669	7 — Aliénés de Tsévié	1.500
da	24.662		
	202.275	Total du chapitre 15 —	138.119
Total du chapitre 12 —	382.053	Total général	936.221
	1,		

	II.
MINISTERE DE LA JUSTICE, DU TRAVAIL	
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE	région de la Kara — Lama- Kara 272
RECAPITULATION GENERALE	§-6 — Inspection du travail
Chapitre 16 — Dépenses de personnel	région des Savanes — Da- panga 272
Art. 1 — Ministre et personnel d'hôtel 3.3 2 — Cabinet et secrétariat général 29.4	9 — École Nationale d'Administra-
3 — Indemnités de déplacements	10 — Service de la main d'œuvre
et missions 2.0	
4 — Cour d'Appel 19.1 5 — Tribunal de Droit Moderne 58.4	10.040
6 — Tribunaux Coutumiers de 1re	Total général 243 525
Instance 48.4	89
7 — Tribunal administratif 1 8 — Direction de la Fonction	MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS,
publique 25.0 9 — §-1 — Direction générale du	03 MINES, TRANSPORTS, DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS
travail, main-d'œuvre et sécu-	RECAPITULATION GENERALE
rité sociale 8.9 §-2 — Inspection du travail	58 Chapitre 18 — Dépenses de personnel
et des lois sociales — Lomé 8.4	
§-3 — Inspection du travail régions des Plateaux Atakpa-	2 — Cabinet 17.128 3 — Indemnités de déplacements
mé 2.6	et missions 17.092
§-4 — Inspection du travail région centrale Sokodé 3.0	4 — Direction des mines et de la géologie 33.463
région centrale Sokodé 3.0 §-5 — Inspection du travail	5 — Service des travaux publics 202.180
région de la Kara — Lama-	6 — Service des transports routiers 25.080 7 — Service de la météorologie na-
Kara 1.3 §-6 — Inspection du travail	tionale 52.268
région des Savanes — Dapan-	8 — Service des postes et télécom- munications 435.032
go 1.2 10 — Ecole Nationale d'Administra-	61 munications 435.032 9 Service Topographique 30.725
tion 6.4	51 10 — Direction de la marine mar-
11 — Service de la main-d'œuvre — Lomé 6.0	chande 3.253 78 11 — Centre de construction et du
	- logement 12.793
Total du chapitre 16 — 224.2	Total du chapitre 18 — 832.213
Chapitre 17 — Dépenses de matériel	
	Chapitre 19 — Dépenses de matériel
Art. 1 — Hôtel ministériel 2 2 — Cabinet et secrétariat général 1.9	00 Art. 1 — Hôtel ministériel 260 89 2 — Cabinet 2.000
3 — Cour d'Appel 1.3	3 — Direction des mines et de la
4 — Tribunal de Droit Moderne 4.1 5 — Tribunaux Coutumiers de 1re	geologie
Instance 4.4	55 Series des transports routiers 2 366
6 — Tribunal administratif 7 — Direction de la Fonction pu-	5 — Service des transports foutiers 2.000 6 — Service de la météorologie
blique 2.19	20 nationale 6.199
8 — §-1 — Direction générale du	7 — Direction de l'aviation civile 3.319
	8 — Service des postes et télécom- munications 210.705
§-2 — Inspection du travail	9 — Service topographique 7.392
et des lois sociales — Lomé 23 §-3 — Inspection du travail	10 — Direction de la marine
région des plateaux — Ata-	20
§-4 — Inspection du travail	Total du chapitre 19 241.833
région centrale Sokodé 26	Total général 1.074.068

MINISTERE DE L'ECONOMIE RURA RECAPITULATION GENERALE	LE	11 — Service des pêches 12 — Service de l'enseignement et	1.500
Chapitre 20 — Dépenses de personnel	,	de la formation pour le déve- loppement rurale	35.203
Art. 1 — Ministre et personnel d'hôtel 2 — Cabinet	2.949 15.090	13 — Direction du génie rural 14 — Înstitut Polyvalent de Recher- che de l'Economie rurale	3.600 5.253
3 — Indemnités de déplacements et		-	
missions 4 — Contrôle administratif et fi-	13.800		116.252
nancier des organismes para-	100.005		965.908
publics 5 — Direction générale	190.635 26.443	MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET	DES
6 — Service des enquêtes et statis-	10.000	AFFAIRES SOCIALES RECAPITULATION GENERALE	
tiques agricoles 7 — Service du personnel et de la	16.996		
comptabilité	3.786	Chapitre 22 — Dépenses de personnel	0.070
 8 — Direction de l'agriculture, de la coopération, de la mutualité 		Art 1 — Ministre 2 — Cabinet et secrétariat général	3.079 16.707
et du crédit	80.225	3 — Indemnités de missions	9.770
9 — Direction de l'élevage et des industries animales	85.478	4 — Direction générale de la santé publique	17.911
10 — Service des Eaux, Forêts et	05.410		586.651
Chasses	101.659	6 — Service national d'hygiène	15.624
11 — Service du conditionnement	68.479	7 — Service national de paludisme	67.309
des produits 12 — Service des pêches	34.209	8 — Divers plans d'opérations 9 — Inspection médicale des éco-	184.718
13 — Togolaise des pêches	23.570	les	10.425
14 — Service de l'enseignement et		10 — Ecoles paramédicales	27.264
de la formation pour le déve-	7(100	11 — Institut national d'hygiène	15.695
loppement rural 15 — Service du Génie-rural	74.1 3 9 34.680	12" — Pharmacie d'approvisionne	4.782
16 — Institut Polyvalent de Recher-	01.000	ment 13 — Service des affaires sociales	150.760
che de l'Economie rurale	43.729	14 — Centre national de formation	
17 — Togo Fruit	12.577	sociale	12.240
18 — Togo-Grain	7.822	Tatal da chanitra 29	123.025
19 — Ferme aviçole de Baguida	3.979	Total du chapitre 22 — 1.3	LiO.Oio
20 — SOTOCO	9.411	Chapitre 23 — Dépenses de matériel	
Total du chapitre 20 —	849.656	Art. 1 — Hôtel du ministre	400
		2 — Cabinet	2.656
Chapitre 21 — Dépenses de matériel		3 — Direction générale de la santé	2.525
Art. 1 — Hôtel du ministe	300	4 — Division de l'épidémiologie	6.762
2 — Cabinet du ministre	6.983	5 — Division de l'A.M. & des SSB	11.415
3 — Contrôle administratif et fi-	,	6 — C.R.H. Dapango	5.505
nancier des organismes para-	565	7 — C.R.H. Lama-Kara	7.400
publics 4 — Direction générale de l'Econo-		8 — C.R.H. Sokodé	8.330
mie rurale	3.339	9 — C.R.H. Atakpamé	7.950
5 — Service des enquêtes et statis-	-	10 — Subdivisions sanitaires	28.838
tiques agricoles	563	11 — Division de l'hygiène publique	11.005
6 — Service du personnel et de la comptabilité, secrétariat	343	et promotion de la santé	11.935
7 — Direction de l'agriculture	22.167	12 — Division de la mère et de l'en- fant	1.405
8 — Direction de l'élevage et des		13 — Division de l'enseignement et	1.100
industries animales	5.618	de la formation profession-	
9 — Service des Eaux, Forêts et	22.018	nelle	9.828
Chasses 10 — Service du conditionnement	22.010	14 — Division des laboratoires	4.607
des produits	8.799	15 — Division de la pharmacie 1	68.975
•			

16 — Centre de la formation de la	19 — Lycée de Lama-Kara 4.835
santé publique 9.471	20 — Lycée technique de Lomé 19.400
17 — Divers frais de magasinage 1.600	21 — Collège d'enseignement tech-
18 — Evacuations sanitaires 2.618	nique de Tchaoudjo 6.975
19 — Service des affaires sociales 23.343	22 — Centre artisanal de Klouto 2.661
20 — Centre national de forma-	23 — Cours complémentaires 30.179
tion sociale 2.740	24 — Enseignement primaire 50.840
Total du chapitre 23 — 318.303	25 — Lycée de Dapango 4.925
Total général 1.441.328	, 1 9
Total general	
MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE	27 — Inspection de l'enseignement technique et de la formation
RECAPITULATION GENERALE	professionnelle 700
	28 — Centre artisanal de Pya 2.315
Chapitre 24 — Dépenses de personnel	29 — Village du Bénin 1.700
Art. 1 — Indemnités ministérielles et	30 — Lycée d'Aneho 4.390
personnel d'hôtel 3.029	31 — Lycée de Bassar 4.460
2 — Cabinet, secrétariat général	51 — Lycee de Dassai
et services 59.293 3 — Indemnités de déplacements	Total du chapitre 27 — 210.561
et de missions 13.680	Total général 2.219.019
4 — Direction de l'enseignement	
et services 88.667	MINISTERE DE L'INFORMATION
5 — Enseignement secondaire 316.082	RECAPITULATION GENERALE
6 — Cours complémentaires 234.163	
7 — Enseignement primaire 1.209.345	Chapitre 26 — Dépenses de personnel
8 — Enseignement technique 84.199	Art. 1 — Ministre et personnel d'hôtel 3.050
Total du chapitre 26 — 2.008.458	2 — Cabinet 12.677
Total da chapido 20	3 — Indemnités de déplacements et missions 6.600
Chapitre 25 — Dépense de matériel	et missions 6.600 4 — Service de la Radiodiffusion 171.917
	5 — Service de la Télévision 62.142
Art. 1 — Hôtel ministériel 400	6 — §-1 — Service de l'Informa-
2 — Cabinet 990 3 — Secrétariat général 390	tion 37.083
3 — Secrétariat général 390 4 — Service du B.U.S. 3.070	§-2 — Agence Togolaise de
5 — Direction des bourses et sta-	Presse 20.948
ges 400	Total du chapitre 26 — 314.417
6 — Bibliothèque nationale 3.250	Total du chapitre 26 — 314.417
7 — Direction de l'enseignement	Chapitre 27 — Dépenses de matériel
du second degré 2.870	
8 — Direction de l'enseignement	Art. 1 — Hôtel ministériel 550
technique 1.185	2 — Cabinet 15.844
9 — Direction de l'enseignement	3 — Service de la Radiodiffusion : §-1 — Station de Lomé 84.183
du 1er degré 4.695	§-2 — Station de Lome 54.100
10 — Institut pédagogique national	Kara 49.750
et OREM 5.610	4 — Service de la Télévision —
11 — Planification de l'éducation	5 — Service de l'Information 42.530
Lomé & Tchaoudjo 3.585	6 — Agence Togolaise de Presse 10.914
12 — Service des examens Lomé	Total de aborites 97 909 771
et Tchaoudjo 8.110	Total du chapitre 27 — 203.771
13 — UNESCO 3.875	Total général 518.188
14 — Service du personnel et de	MINISTERE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE
la comptabilité 540	
15 — Ecole Normale Supérieure d'Atakpamé 11.546	RECAPITULATION GENERALE
	Chapitre 28 — Dépenses de personnel
	Art. 1 — Ministre et personnel d'hôtel 2.644
	2 — Cabinet 16.157
18 — Lycée de Kpodzi 3.745	Z — Cabillet 10.137

	11
3 — Indemnités de déplacements et de missions 6.0 4 — Direction du commerce 37.8 5 — Direction de l'industrie et de l'artisanat 10.2	00 SCIENTIFIQUE
de l'artisanat 10.2	
Total du chapitre 28 — 72.9	11
Chapitre 29 — Dépenses de matériel	Art. 1 — Ministre et personnel d'hôtel 3.150 2 — Cabinet 10.286
Art. 1 — Hôtel ministériel	3 — Indemnités de déplacements et missions 9.300
2 — Direction du cabinet 1.4	56 4 — Direction de la Jeunesse 14.807
3 — Direction du commerce 4.5	5 — Direction des Sports 94.178 6 — Direction de la Culture 34.424
4 — Direction de l'industrie et de l'artisanat 1,2	7 Direction do la Racharcha
Total du chapitre 29 — 7.4	85
	Total du chapitre 32 — 190.236
Total général 80.4	03 Chapitre 33 — Dépenses de matériel
MINISTERE DU PLAN	Art. 1 Hôtel ministériel 400
	2 — Cabinet 1.902
RECAPITULATION GENERALE	3 — Direction de la Jeunesse 9.690 4 — Direction des Sports 173.438
Chapitre 30 — Dépenses de personnel	5 — Direction de la Culture 42.599
Art. 1 — Indemnités ministérielles et	6 — Direction de la Recherche
personnel d'hôtel 2.9 2 — Cabinet 11.4	
2 — Cabinet 11.4 3 — Indemnités de déplacements	Total du chapitre 33 — 247.248
et de missions 5.4	75 Total général 437.484
4 — Service de la planification et du développement 33.5	07
du développement 33.5 5 — Financement et contrôle de	COUR SUPREME
l'exécution du plan 23.1 6 — Service de la documentation	Chapitre 34 — Dépenses de personnel
technique 2.4	57 Art. 1 — Présidence 1.220
7 — Bureaux régionaux 10.7	
8 — Bureau de liaison UNICEF 3.6 6 — Direction de la statistique 81.5	500
	10100
Total du chapitre 30 — 174.8	90 10tal di chapitre 04 — 10.100
Chapitre 31 — Dépenses de matériel	Chapitre 35 — Dépenses de matériel
Art. 1 — Hôtel du ministre 2	Art. 1 — Résidence du président de la
2 — Cabbinet 1.2	$\begin{array}{c cccc} & & & & & & & & & & & & & & & & & $
3 — Service de la planification et	-
du développement 1.2	Total du chapitre do —
	Total général 18.336
5 — Service de la documentation	Chapitre 36 — Dépenses communes de personnel
1	Art. 1 — Frais de transport et rem-
7 — Service du bureau de liaison	boursement à l'occasion de
UNICEF 3'	O Freis de transport à l'accession
8 — Direction de la statistique 33.8	de missions à l'étranger et
Total du chapitre 31 — 38.90	déplacements définitifs 125.000
	3 — Frais d'hospitalisation au Togo 60.000
Total général — 213.79	~

	1
4 — Réaménagement de la Fonc-	Chapitre 37 — Dépenses communes de matériel
tion publique PM	
5 — Indemnités de logement 20.000	Art. 1 — Fournitures de la Régie des Eaux de Lomé 23.000
6 — Abondement rétroactif pour	2 — Evacuation des eaux usées 18.000
validation des services auxi-	3 — Enlèvement des ordures,
liaires 11.585	entretien des puisards 1.000
7 — Frais de transport des stagiai-	4 — Fourniture de courant élec-
res et boursiers et rembourse-	trique par la CEET aux servi-
ment à l'occasion de leur voyage à l'intérieur du Togo :	ces dépendant du budget général 140.000
— Transport des boursiers	5 — Frais de correspondances
du 2e degré et technique 1.000	téléphoniques et télégraphi-
— Transport des élèves de	ques 150.000
l'Ecole Nationale d'Admi-	6 — Fournitures de bureau (prévi-
nistration 100	sion de 1975 plus arriérés 1973
— Transport au Togo des	et 1974) 150.292 7 — Achat mobilier pour logement
étudiants boursiers à	des fonctionnaires 8.000
l'étranger 2.000	8 — Renouvellement du mobilier
— Transport des boursiers de l'OPAT 500	des hôtels ministériels 1 8.000
	9 — Dépenses de matériel pour
— Transport au Togo des étudiants boursiers des	experts en mission au Togo
Ecoles Normales 300	équipement de bureau, four- nitures de bureau, ameuble-
— Transport des boursiers de	ment, logements 8.000
la CTMB 100	10 — Achat de véhicules 100.000
	11 — Entretien de véhicules 168.829
Total de l'article 7 — 4.000	12 — Location immeubles 210.000
O Fried toward don't	13 — Réception personnalités offi- cielles * 10.280
8 — Frais de transport des étu- diants boursiers et rembourse-	cielles 7 10.280 14 — Achat de drapeaux 2.000
ment à l'occasion de leur vo-	15 — Dépenses d'exercice clos PM
yage à l'étranger ;	
- Frais de voyage pour	Total du chapitre 37 — 997.401
bourse d'études universi-	Cl. 11 20 Dinama dinama
taires et spéciales en France 12.000	Chapitre 38 — Dépenses diverses
	Art. 1 Pertes de fonds et de matériel PM
— Déplacement des profes-	2 — Honoraires d'avocats et d'ex-
seurs de l'école des sages- femmes 600	perts 200 3 — Remboursement des droits in-
— Transport des élèves de	dûment perçus 18.000
l'Ecole d'ingénieurs de	4 — Remise des pénalités 50
Bamako 1.281	5 — Opérations de recherche et
- Voyage des assistants	de sauvetage PM
d'élevage de Bamako 975	6 — Magasinage, transport et dis- tribution de vivres : affaires
— Voyage des élèves ingé- nieurs de Ouagadougou 157	sociales 5.000
nieurs de Ouagadougou 157 — Voyage des élèves statisti-	7 — Célébration de la Fête natio-
ciens de Yaoundé 538	nale d'indépendance et du 13
— Voyage des élèves de	Janvier:
l'Institut des sports d'Abi-	— au Togo 9.000
djan 600	— dans les ambassades 5.000
 Voyage des bénéficiaires de bourses étrangères 15.700 	8 — Congrès des chefs tradition-
— Transport des boursiers	nels 2.000
de l'OPAT 680	9 — Frais de justice 4.500
Total de l'article 8 — 32.531	10 — Dommages et intérêts versés
	aux tiers suite aux accidents
9 — Dépenses d'exercice clos PM	de la circulation causés par
Total du chapitre 36 — 283.116	les véhicules administratifs 5.000

		l:
11 — Dépenses imprévues	60.000	d) — Matériel de bureau et
12 — Prime d'assurance individuel-		de laboratoire, ouvrages tech-
le, accident des agents de		niques 500
l'Etat en mission	5.000	e) — Eaux, électricité et gaz 120
13 — Prime d'assurance individuel-		Table 1 Part 1 0
le, accident des chauffeurs de		Total de l'article 2 — 2.820
l'Etat	2.000	Aut 9 Entration grange rénorations
14 — Frais d'assurance de l'avion		Art. 3 — Entretien — grosses réparations
présidentiel	22.000	§-1 — Routes subdivisions
15 — Dépenses exceptionnelles	600.000	268.400
_		§-2 — Entretien et fonction-
Total du chapitre 38 —	737.750	nement des BACS 600
		§-3 — Barrières de pluies 900
TITRE IV		§-4 — Comptage véhicules 2.100
Interventions de l'Etat		Total de l'article 3 — 272.000
Chapitre 39 — Entretien des bâtiments		Total de l'article 3 — 272.000
et grosses réparations		Aut. 4. Futuation des nonts
		Art. 4 — Entretien des ponts
Art. 1 — Bâtiments de la capitale	10.000	Subdivision de Lomé 2.000
— a) — Entretien	18.000	Subdivision d'Atakpamé 2.500
 b) — Grosses réparations 	24.000	Subdivision de Sokodé 2.500
		Subdivision de Lama-Kara 2.500
Total de l'article 1 —	42.000	Subdivision de Mango 2.500
1000 00 10000 1		
		Total de l'article 4 — 12.000
2 — Bâtiments des circonscriptions		
— a) — Entretien	16.300	Art. 5 — Entretien des aérodromes
 — b) — Grosses réparations 	23.700	Aérodrome d'Atakpamé 500
		Aérodrome de Sokodé 600
Total de l'article 2	40.000	Aérodrome de Mango 500
Total du chapitre 39 —	82.000	Aérodrome de Dapango 500
1		Aérodrome de Lama-Kara 500
Chapitre 40 — Entretien des routes,		Aerodrome de Lama-Kara 500
ponts et aérodromes		m . 1 1 2 .: 1 5 0 600
Art. 1 — Matériel routier :		Total de l'article 5 — 2.600
§-1 — Achat et renouvelle-		Art. 6 — Aide de l'Etat aux circonscriptions
ment du matériel routier	57.145	
§-2 — Signalisation routière	38.800	administratives pour l'entre- tien des routes de circonscrip-
§-3 — Fonctionnement, sub-		tions 20.000
division parc et matériel, in-		
grédients et carburants d'atelie	er	Art. 7 — Entretien des installations hydrauliques
pour fonctionnement, salaire	0E 000	§-1 — Approvisionnements
personnel	35.000	a) Achat de matérial de forage
§-4 — Renouvellement stock		a) Achat de matériel de forage et entretien 5.000
pièces détachées et pneuma-	35.000	
tiques		b) Fonctionement atelier des
Total de l'article 1 —	165.945	subdivisions, ingrédients, petit outillage, réparations 2.500
		1
Art. 2 — Laboratoire routier		c) Fonctionnement parcs des
a) — Salaire du personnel	1.700	subdivisions, achat pièces de
b) — Acquisition de véhicules		rechange, carburants etc. 3.500
c) — Entretien véhicules et		
carburants	500	Total du §-1 — 11.000
- Come of the transport		

Chapitre 40 — Entretien routes, ponts et aérodromes Art. 7 — §-2 — Entretien, réparation et intervention brigade hydrauli- que puits et pompes à bras a) Salaires accessoires b) Achat de matériaux pour entretien de puits par la sub- division hydraulique du sud	15.000 4.000	Art. 4 — Contributions togolaises à des travaux réalisés par divers organismes étrangers ou internationaux 130.662 Total du chapitre 41 — 1.261.265 Chapitre 41 — Contributions diverses Art. 1 — Versement patronal à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale
 c) Achat de matériaux pour entretien de puits par la sub- division hydraulique du nord 		a) Prestations familiales 8 % 138.607 b) Préventions accidents 2,5 % 43.315 c) Sécurité sociale 3,6 % 62.373
d) Achat de matériaux pour entretien de pompes à bras par les subdivisions	2.000	Total de l'article 1 — 244.295 Art. 2 — Contributions aux budgets d'organismes
Total du §-2 — 2	24.000	togolais
Total de l'article 7 — 3	35.000	Editogo 30.800
		Eclairage de Lomé 22.000
Art. 8 — Entretien des ouvrages hydraulique de la lagune	ues	Centre Hospitalier Universitaire
		a) Subvention 52.000
§-1 — Equipement Achat d'une pelle hydraulique Achat d'un camion Benne Achat d'un moteur hors bord	5.000	b) Hospitalisation des indigent. 156.000 Maison du Rassemblement du Peuple Togolais Personnel: Assistance technique 960
Achat d'un lot de pièces de rechange et petits matériels (pelles, râteaux, coupe-coupe, brouettes etc)	1.600	Personnel permanent 6.151 Personnel temporaire 1.335 Charges sociales 1.055
Total du §-1 —	6.600	Matériel: Achat véhicule de transport et
§-2 — Fonctionnement	3.100	divers 3.685 Fonctionnement 98.409 Materiaux 2.530
Carburants, lubrifiant et ingré- dient	2.000	Contributions aux organismes politiques
and the state of t		— Secrétariat du R.P.T. 55.000
Total de l'article 8 — 1	5.100	 Trésorerie générale 12.000 Secrétariat de la J.R.P.T. 10.000 Secrétariat de l'UNFT 5.000 Secrétariat de la CNTT 5.000
Total du chapitre 40 — 52	22.065	— Dépenses communes 70.000
Chapitre 41 — Contributions diverses	-	Total de l'article 2 — 531.925
RECAPITULATION	· · ·	Art. 3 — Contributions au fonctionnement d'organismes internationaux
Art. 1 — Versement patronal à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale 24	44.295	§-1 — Nations Unies
Art. 2 — Contributions aux budgets d'or-		a) — Contributions obligatoires
Art. 3 — Contributions au fonctionne- ment d'organismes internatio-	31.925 54.383	ONU — Budget ordinaire 19.000 FAO — Organisation pour l'Alimentation et l'Agriculture 3.550

UNESCO — Organisation pour l'Educa- tion, la Sciense et la Culture	4.851	8	50
OMS — Organisation Mondiale de la Santé	6.000	— Programme alimentaire mondial ONU/FAO (PAM) 1.39	
OMM — Organisation Météorologi- que Mondiale	2.000	— Criquet Pèlerin (FAO) 34 Total b — 9.75	
OACI — Organisation de l'Aviation Civile Internationale	2.600	Total du §-1 — 74.94	
CAFAC — Commission Africaine de l'Aviation Civile	700	§-2 — Autres que Nations Unies	
UIT — Union Internationale des Télécommunications	3.500	— Office des Postes et Té- lécommunications d'Outre- Mer 50	00
UPU — Union Postale Universelle BIT — Bureau International du	1.200	UAMPT — Union Africaine et Malgache des P.T. 50	
GATT — Accord Général des Tarifs Douaniers et du Commerce	8.000 1.986	CAPTEAO — Conférence des Administra- teurs des P.T. des Etats de	
— Dépenses du personnel local (ONU-ONUDI)	730	l'Afrique de l'Ouest 30 OUA, — Organisation de l'Unité Afri-)0
 Frais de subsistance des Experts (programme ordi- 	10.000	came: 1) Contribution ordinaire 20.00	00
naire PNUD) ITA — Institut de Transport Aérien	10.696 360	2) Valeur des Médailles du 10e anniversaire 1.50 OCAM — Organisation Commune Afri-	00
Total a —	65.185	caine et Mauricienne 15.00 UPF — Union Panafricaine des Fem-	00
Chapitre 41	4.	mes 30 CPJA — Comité Permanent des Jeux	
Art. 3 §-1-b Contributions volontaires		Africains 30 MAL — Mouvement Africain de Li-)0
— Fonds bénévoles pour la		bération 4.50	00
promotion de la santé — Fonds des Nations	250	ODETA — Organisation pour le Déve- loppement du Tourisme Afri-	ന്
Unies pour l'Enfance (UNICEF)	3.000	cain 2.50 CTE — Conseil Technique Entente 5.00 URTNA — Union des Radiodiffusions et	
 Haut Commissariat pour les réfugiés 	1.000	Télévisions Nationales Afri- caines 2.50	00
— Campagne Mondiale contre la faim	450	ASGA — Association des Services Géo- logiques Africains 3	35
— Institut International d'Etudes Sociales à Genève	75	IDEP — Institut de Développement Economique et de Planifica-	
— Centre de Formation Technique de Turin (BIT)	110	tion 3.80 CICA — Conférence Internationale)0
— Organisation des Nations Unies pour le Déve-	110	des Contrôles d'Assurances des Etats Africains 2.00)0
loppement Industriel (ONUDI)	625	CIEG — Centre International d'Etudes géologiques —	
— Programme des Nations Unies pour le Développe-		ADETOM — Association pour le Déve- loppement Technique d'Ou-	
ment (PNUD) — Programme d'Assistance	2.200		50
des Nations Unies aux fins de compréhension du Droit		Croix Rouge 10 IIAY — Institut International des As-)0
International — Fonds des Nations Unies	10	surances de Yaoundé 80 OCCGE — Organisation de Coordination)0
pour les activités en matière de population	250	et de Coopération contre les Grandes Endémies 5.78	31
	· '		

	•				
OIE	 Office International des Epi- zooties 	475		 Participation Togolaise à la Conférence Parlementaire 	
INTERPOL	Ofganisation Internationale de Police Criminelle	316		« CEE-EAMA » — Institut International des	600
CAFRAD	 Maison d'Afrique — Cité Universitaire à Paris Centre de Formation et de Recherche Administrative (Tanger) 	800 1.480		Sciences Administratives de Bruxelles, avec participation au programme spécial pour les Ecoles et Instituts d'Ad- ministration Publique	
FGCE	- Fonds de Garantie du Conseil	36.500	WAITRO	— Word Association of Indus-	20
FMVJ	de l'Entente — Fédération Mondiale des Vil- les Jumellée	600		trial and technical Research Organisation	500
CSSA	Conseil Supérieur du Sport en Afrique Conseil des Ministres de	600	CRDTO	 Centre Régional de Docu- mentation sur la Tradition Orale 	1.500
	l'Education Nationale des Etats d'expression Française — Secrétariat de Coordination des EAMA (Bruxelles)	250 2.212	ADRAO	 Association pour le Déve- loppement de la Riziculture en Afrique de l'Ouest 	10.000
CAMES	 Conseil Africain et Malga- che pour l'Enseignement Su- 		CODESRIA	 Council of the Development of Economice and Social Re- 	1.000
	périeur — Ecole Inter-Etats d'Ingé-	300	UIOOT	search	1.000
OCAU	nieur de Ouagadougou — Office de Coopération et d'Accueil Universitaire	800 150	0.001	 Union Internationale des Organismes Officiels des Tourismes 	1.000
CIÁS	 Conseil International de l'Action Sociale 	200		 Centre Régional Africain d'Administration du Travail (Yaoundé) 	1.000
Chapitre	41	}	CREAM	— Centre Régional d'Apprentis-	1.000
ACCT	 Agence de Coopération Culturelle et Technique Word Crafts Council 	4.500	ESIJY	sage Maritime (Abidjan) — Ecole Supérieure Internatio-	16.485
	Ecole multinationale des Postes et Télécommunications			nale de Journalisme de Yaoun dé	10.000
	d'Abidjan — Ecole multinationale des	4.000		— Institut International du Froid	350
	Postes et Télécommunications de Rufisque	4.000	EISMV	 Ecole des Sciences et Mé- decine Vétérinaire de Dakar 	11.560
CEBV	— Secrétariat de la Communau- té Economique du Bétail et			 Association Internationale de Développement 	_
	de la Viande — Société Africaine de Cul-	4.000	ICAM	 Institut Culturel Africain et Mauricien 	7.000
CIEH	ture — Comité Inter-Africain d'Etu-	100	CIM	 Conseil International des Mu- sées 	250
OICMA	des Hydrauliques — Organisation Internationale	2.500		 Conférence des Ministres de Jeunesse, Sports et Culture 	150
	de Lutte contre les Criquets Migrateurs Africains	2.230		 Assemblée Mondiale des Juges 	15
	— Cercle « France — Outre- Mer »	50		— Conférences Internationa- les	60.000
	 Etudes du Réseau Pana- fricain de Télécommunications 			— Frais de Transmissions	800
	(PNUD)	1.500		— Recueil Penant	100
	Institut Africain d'Informatique	8.000		Imprévus	16.000
	— Union Internationale de Protection de l'Enfance	51	,	Total du §-2 —	279.440
			,	Total de l'article 3 —	354.383
-		11			

Art. 4 — Contributions togolaises à des travaux	
réalisés par divers organismes étrangers ou internationaux	
- Fonctionnement de l'ASEC-	golaise de la Recherche Scien-
NA 66.695	
CERFER — Centre Régional de Forma-	13 — Comité National de l'eau 700
tion pour Equipement Lourd 12.500	14 — Subvention products de premie-
— Accord pour Eradication du Paludisme 5.442	re nécessité 700.000
du Paludisme 5.442 CNPP — Centre de Perfectionnement	15 — Subvention a l'Université du
Professionnel (BIT) 14.400	Bénin 375.524
- Centre d'Education Ou-	16 — Subvention aux engrais 133.000
vrière 3.200	
— Fonds Spécial Togo-Eco-	que 200.000
le Normale Supérieure d'Ata- kpamé 10.925	18 — Subvention aux collectivités lo- cales 300.000
kpamé 10.925 CCL — Centre de Construction et	Cales 300.000
du Logement de Cacaveli 17.500	Total du chapitre 42 — 2.376.824
	-
Total de l'article 4 — 130.669	Chapitre 43 — Bourses et stages
·	
Total du chapitre 41 — 1.261.26	RECAPITULATION
	Art. 1 — Ministère de l'Education Na-
	tionale 466.640
Chapitre 42 — SUBVENTIONS	2 — Ministère du Travail, des Affai-
Art. 1 — Subvention au budget annexe	res Sociales et de la Fonction
du C.F.T. 180.000	
2 — Subvention à l'enseignement	3 — Ministère de la Santé Publique 77.732
confessionnel:	4 — Ministère des Travaux Publics,
a) Enseignement primaire 377.00 b) Enseignement secondaire 29.40	,,
b) Enseignement secondaire 29.40 c) Religieux du secondaire 6.30	
3 — Subvention à diverses sociétés :	o Ministere de l'Economie Raraie 0.012
§-1 — Sportives, Artistiques,	6 — Ministère du Commerce et de l'industrie 1.125
Musicales 1.80	7 — Bourses étrangères (Bourses
§-2 — Aux joueurs de l'équipe	EAC
nationale 4.00 §-3 — Rencontres internationa-	8 — Bourses de stages de fonction-
les, jeunesse, sports culture 1.30	
§-4 — Jeux africains 3.00	
§-5 — Jeux Olympiques 1.20	National de sports d'Abidjan 4.500
§-6 — Subvention à diverses	10 — Ministère des Finances et de
manifestations culturelles 3.00 4 — Autres organisations et œuvres 50	
4 — Autres organisations et œuvres 50 5 — Foires et expositions 8.00	n
6 — Subvention à la Chambre de	12 — Bourses d'organismes nationaux 12.412
Commerce 14.00	0 Total du chapitre 43 — 600.957
7 — Subvention à la Caisse Natio-	10tal du chapitre 45 — 000.957
nale de Sécurité Sociale PM	Chapitre 43 — Bourses et stages
8 — Subvention à la pouponnière de	A CLAY THE LOCAL TOTAL CO.
Tokoin 1.20	
9 — Subvention au Centre National	nationale
de Promotion des Petites et Mo-	§-1 — 1.850 Bourses d'études du Second
yennes Entreprises 32.00	20810 1 10.000 1
10 — Subvention à la Croix Rouge Togolaise 50	§-2 — 220 Bourses d'Enseignement Tech-
11 — Subvention au Comité National	mque a 10.000 1
pour la Lutte contre la faim 2.40	§-3 — Frais des pensionnaires — payants 9.000
	Total des § 1, 2 et 3 91.800
	1)

		ti .	
§-4 — Bourses d'études universitaires au T	Γogo	Frais de fonctionnement office à 5%	
a) — Effectif pour l'année 1974-1975 : 580		108.180 X 5	= 5.604
Allocation du $1/1$ au $31-7-74:7$ mois $15.000 \times 580 \times 7 =$	60.900	Prestations tarifiées à 40 % 108.180 X 4	40
		$\frac{1168121018}{100}$	43.272
b) — Effectif pour l'année 1975-1976 : $580 + 120 = 700$			157.056
Allocation du $1/10$ au $31-12-76:3$ mo $15.000 \times 700 \times 3 =$ Prime annuelle d'équipement : 15.000×700	31.500	§ — 7 — Frais de participation au fonc- tionnement des Centres des	
	= 10.500	Oeuvres Universitaires d'Afrique	13.250
Total b) —	42.000	§ — 8 — Entretien maître d'internat § — 9 — Indemnités de vacances accor-	300
c) — Bourses spéciales : 6e de médecine		dées aux boursiers togolais dans les Universités et Instituts	
20.000 X 20 X 12 =	4.800	dans les Universités et instituts d'Afrique lorsque les bourses ne comptent pas d'allocations	
Total du § — 4 —	107.700	de vacances — Dakar, Lomé, Brazzaville et autres	
§-5 — B ourses d'études dans les autres universités africaines		Taux forfaitaire: 30.000 X 962	28.860
Effectif pour l'année 1974-1975 : 90			
Allocation du $1/1$ au $31-7-75:7$ mois $22.500 \times 90 \times 7 =$	14.175	Chapitre 43	
Effectif pour l'année 1975-1976 :		§ — 10 — Ecole Normale d'Atakpamé 1re formation d'instituteurs-	
90 + 10 = 100		adjoints	8.640
Allocation du $1/10$ au $31-12-75:3$ mois $22.500 \times 100 \times 3 =$	6.750	Pécule de fin d'année scolaire 20.000 X 80	1.600
Prime annuelle d'équipement : 15.000 X 100		Indemnités pour constitution	
·	= 1.500	de trousseau, achat de livres, fournitures scolaires et frais	
Total du § — 5 —	22.425	de scolarité	800
§-6 — Bourses d'études universitaires		2e formation d'instituteurs	
et spécialités en France		Effectif des 3 années Indemnités annuelles pour	12.960
Effectif pour l'année 1974-75		constitution ou renouvellement	
(180 BU + 30 BES) + (75 BU + 15 BES) soit 255 BU et 45 BES)		et entretien de trousseau, achat de livres, fournitures	
 Bourses d'études universitaires Allocation brute 25.000 X 12 = 	300.000	scolaires et frais de scolarité 15.000 X 120 ==	1.800
Trousseau et équipement	30.000	Total	25.800
Total —————	330.000		
		1	l'Ensei-
Taux annuel : 330.000 X 255 — Bourses d'études spéciales	84.150	gnement Général Effectif 1re et 2e années	14.985
Allocation brute 42.000 X 12 =	504.000	Indemnités annuelles pour	
Trousseau et équipement	30.000	constitution ou renouvellement et entretien de trousseau,	
Total	534.000	achat de livres, fournitures scolaires et frais de scolarité	2.664
Taux annuel: 534.000 X 45	24.030	Total	17.649
Total	108.180	Total du §-10 —	43.449

§ — 11 — Frais médicaux et hospitalisation de	s Chapitre 43 —
étudiants 1.80	Art. 3 — §-2 — Ecole des Sages-Femmes de Lomé
Total de l'article 1 — 466.64	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
	2e année (8.000 X 30 X 12) 2.880
	30 appée (8 000 Y 25 Y 12) 2 400
Art. 2 — Ministère du Travail et de la Fonction	r Frais nourriture des élèves à
${f P}ublique$	rembourser au CHU de Lomé
A — Bourses — Ecole Nationa	
d'Administration	Indemnités de cours aux pro-
Allocation accordée aux élèves	fesseurs à raison de 1.000 F
non-fonctionnaires 1re année 1.92	par heure 4.160
2e année 1.92	Inscription des élèves à la
Transports des élèves pendant	Faculté 60
les vacances et voyages d'étu-	Voyages et frais de séjour des
des hors du Togo 40	professeurs de faculté 300
	Allocation aux élèves effectuant leurs stages (5.000 X 20) 100
D. Wanner Patrides at Ashana	
B — Voyages d'études et échang d'élèves diplômés, au niveau des EN	overnous 100
des Etats membres du Conseil de l'Es	
tente	Total du § — 2 — 21.420
Panas durant la séigue	
 Repas durant le séjour, hébergement et nourriture à 	§ — 3 — Centre National de Formation Sociale
l'intérieur du pays 80	Complément de bourses d'étu-
— Réception et transport des	des des élèves
élèves visiteurs pendant leur	a) 1re année (1.500 X 60 X 12) 1.080 b) 2e année (1.500 X 24 X 12) 432
séjour au Togo 21	b) 2e année (1.500 X 24 X 12) 432
	Total du §-3 — 1.512
Total de l'article 2 — 5.25	Total de l'article 3 — 77.732
Art. 3 — Ministère de la Santé Publique	Art. 4 — Ministère des Travaux Publics, Mines,
	Transports, des Postes et Télécommu-
§ — 1 — Ecole Nationale des Infirmiers	nications
Ecole Nationale des Assistants	Marine marchande : 2 bourses
d'Hygiène Ecole nationale des Laborantins	à 48.000 F en 6 mois 576
1re année des 3 Ecoles	Ecole d'Ingénieurs de Bama-
(8.000 X 150 X 12) 14.4	ko (nombre de boursiers 15 taux par trimestre 75.000)
2e année des 3 Ecoles	Taux annuel des 3 trimestres
(8.000 X 80 X 12) 7.6	scolaires 75.000 X 3 X 15 3.375
3e année des 3 Ecoles	
(8.000 X 80 X 12) 7.6	Total de l'article 4 — 3.951
Frais de nourriture des élèves	
à rembourser au CHU de Lo-	Art. 5 — Ministère de l'Economie Rurale
mé (300 X 150 X 12 X 30) 16.2	§ — 1 — Ecole des Assistants d'Eleva-
Indemnités de cours aux pro-	ge de Bamako
fesseurs à raison de 1.000 F l'heure (1.000 X 40 X 4 X 52) 8.3	Effectif 10 boursiers + 5
Allocation unique aux élèves	pour 1919 — 19
	— Allocations du 1/1 au
Frais de correction concours	30-6-74 : 6 mois 2.250 — Allocations du 1/10 au
et examens 1	20 31-12-74 : 3 mois 1.125
Total du § — 1 — 54.8	00 Total du § — 1 3.375

		1				
§ — 2 — Ecole Inter-Etats d'Ingénieur l'Equipement Rural de Ouagad			Art.		 Ministère des Finances et de l'Economie 	
Effectif $5 + 2 = 7$ Allocations du $1/1$ au $30-6-74$ Allocations du $1/10$ au $31-12-74$	1.050 525				Bourses d'études dans les Ecoles de Régie financière	
Frais de fonctionnement et	020	İ			Bourses d'études en France catégorie E	9.576
charges à payer	3.392				Prestations tarifiées à 40%	
Total du § — 2 —	4.967				$= 9.576 \times 40$	3.830
Total du $\sqrt[3]{} = 2 = $	8.342				100	
Total de l'article 5 ==	0.042				Frais de fonctionnement offi-	
Art. 6 — Ministère du Commerce et de					ce à 5 % :	479
l'Industrie					Frais pour trousseau	570
Institut International de For- mation S tatistique de Yaoundé					Indemnités de vacances	342
Effectif: 5	•				Total de l'article 10 —	14.797
Allocations du 1/1 au 30-6-	550		Δrt	11	Indomnités de ranatriament	
74: 6 mois 25.000 X 5 X 6 Allocations du 1/10 au 31-12-	750		AII.	11 —	Indemnités de rapatriement Taux forfaitaire	1.200
74: 3 mois 25.000 X 5 X 3	375				Total de l'article 11	1.200
		İ	Art.	12 —	Bourses d'organismes nationau	
Total de l'article 6 —	1.125				A — O.P.A.T.	
Art. 7 — Bourses étrangères (Bourses			§	1 —	200 bourses d'études du Se-	0.000
FAC exceptées)			8	2	cond Degré à 40.000 X 20 Bourses d'études universitai-	8.000
a) Bourses d'études en Belgique				2	res en France	
Effectif pour l'année 1974- 75 : 6 mois					Effectif pour l'année 74-75	
Taux annuel (Bourses univer-					: 4 B.U Taux annuel par boursier	
sitaires)					Allocations brutes 25.000 X 12	
Allocations brutes 25.000 X 12	00.000					300.000
	80.000				Trousseau et équipement	30.000
	—— II				Prestations tarifiées à 40% Taux annuel pour les 4 B.U.	528
	80.000				330.000 X 4	1.320
Taux annuel pour les 6 B.U. 330 X 6	1.980				Frais de fonctionnement de	
Prime de vacances	108				l'office à 5% Frais de vacances	$\frac{92}{72}$
m . 1 .)	2.000				- Tais de Vacairees	
Total a) —	2.088				Total du § — 2 —	2.012
Chapitre 43 —					Total A —	10.012
Art. 7 — b) Complément Bourses					B — C.T.M.B.	
d'Etudes en République po-					60 bourses d'études du Se-	0.400
pulaire de Chine	720				cond Degré à 40.000 X 60	2.400
Total de l'article 7. —	2.808				Total de l'article 12 —	12.412
			Chap	tre 4	4 — Secours	
Art. 8 — Bourses de stages de fonction-	2 200		Art.	1 —	Allocations aux enfants indi-	
	2.200				gents, infirmes, vieillards	1.500
Art. 9 — Bourses de formation à l'Institut National des Sports d'A-					Aide scolaire	$\frac{8.000}{4.000}$
bidjan	İÌ				Secours scolaires Secours individuels temporai-	4.000
Formation de maître d'édu-			. ,		res	2.600
cation physique à Abidjan 3					Secours exceptionnels et re-	
ans (20 élèves) Allocations du 1/1 au 30-6-74					construction du cheptel en cas d'épizooties	1.000
25.000 X 6	3.000			6 —	Secours d'urgence aux victi-	1.000
Allocations du 1/10 au 31-12-74	1 500				mes des calamités publiques	4.000
25.000 X 3	1.500	4			et divers	4.000
Total de l'article 9 —	4.500				Total du chapitre 44 —	21.100
					•	

Chapitre 45 — Dépenses d'ordre	2°) Marchandises GV
Art. 1 — Apurement des exercices an- térieurs PM	5 — Marchandises Grande Vitesse 4.000.000
Art. 2 — Approvisionnement des comp-	3°) Marchandises PV
tes sur fonds de réserves PM	6 — Marchandise Petite
Dépenses d'ordre diverses PM	Vitesse 4.000.000
Chapitre 46 — Budget d'investissement et	7 — Magasinage 6.000.000
d'équipement	8 — Voies urbaines 25.000.000
Art. 1 — Budget d'Investissement	Total 89.000.000
§ — 1 — Budget d'investissement tra- ditionnel 3.300.000	
§ — 2 — Opération spécifique en agri-	4°)Transports par autobus 9 — Voyageurs —
culture 500.000	10 — Bagages —
§ — 3 — Dépenses exceptionnelles d'in-	
vestissement 500.000	Total —
Total de l'article 1 — 4.300.000	RECAPITULATION DU PARAGRAPHE 1
	Transport du commerce
Art. 2 — Budget d'équipement	1 — Voyageurs 161.475.000
§ — 1 — Construction du nouveau Cen- tre Hospitalier Universitaire	2 — Marchandises Grande Vitesse 58.000.000
§ — 2 — Travaux du Port Autonome	3 — Marchandises Petite
de Lomé 800.000	Vitesse 89.000.000
§ — 3 — Construction du building	4 — Transports par autobus —
économique et financier 500.000	
§ — 4 — Construction Hôtel du Parti 250.00	Total 254.475.000
§ — 5 — Piste de l'Aérodrome de Lama-Kara 250.000	Paragraphe 2 — Transports administratifs
§ — 6 — Aménagement des rues de	1° Voyageurs 16.000.000
Lomé 500.000	12 — Bagages 10.000.000 3.500.000
Total de l'article 2 — 2.800.000	Total 19.500.000
Art. 3 — Organismes d'intervention	2°) Marchandises GV
§ — 1 — Caisse Nationale de Crédit Agricole (CNCA) 200.000	13 — Marchandises Grande
Agricole (CNCA) 200.000 § — 2 — Fonds de Garantie des En-	Vitesse 70.000
treprises Togolaises 200,000	14 — Transports postaux 1.700.000
§ — 3 — Togofruit 25.000	Total 1.770.000
§ — 4 — Togograin 25.000	3°)Marchandises PV
\$ — 5 — SOTOCO 25.000 \$ — 6 — Togolaise des Pêches 25.000	15 — Marchandises Petite
\$ — 0 — Togolaise des Teches 25.000 \$ — 7 — ODEF 25.000	Vitesse 800.000
	16 — Voies urbaines 500.000
Total de l'article 3 — 525.000	Total 1.300,000
Art. 4 — Participation de l'Etat aux	
projets industriels 2.000.000	RECAPITULATION DU PARAGRAPHE 2
Total du chapitre 46 — 9.625.000 ETAT C	Transports administratifs
	- Voyageurs et bagages 19.500.000
Budget annexe des chemins de fer du Togo — Exercice 1975	— Marchandises GV 1.770.000 — Marchandises PV 1.300.000
Recettes	— Warehandises I V 1.000.000
DI VIS ION I	Total 22.570.000
RESEAU FERRE	Paragraphe 3 — Recettes hors trafic
•	1°) Recettes des Cessions
Paragraphe 1 — Transport du commerce	17 — Produits des cessions du sce
1°) V oyageurs 1 — Voyageurs $150.000.000$	Voie et Bâtiments 12.431.000 18 — Produits des cessions du sce
2 — Perceptions supplémen-	Matériel et Traction 500.000
taires 225.000	19 — Produits des cessions du sce
3 — Bagages 9.000.000	de l'Exploitation et magasin
4 — Tickets de quai 2.250.000	général 400.000
Total $$	Total 13.331.000
101.110.000	15.551.000

2°) Recettes diverses	ETAT D
20 — Recettes à différents titres : retenues,	Budget annexe des chemins
logement, eau, divers	fer du Togo — exercice 1975
« Cessions » 25 000 000	Dépenses
22 — Droits de timbres perçus pour le Budget Général	DIVISION I
23 — Prestations faites en matériel à l'organis-	Dépenses de personnel
me du Port de Lomé	Chapitre I — Solde et accessoires de solde
25 — Recettes de la Police spéciale 120 000	Art. 1 — Services généraux 35.345.000
26 — Retenues pour frais d'hospitalisa- tion	2 — Service exploitation 97.879.000
tion 2 500 000	3 — Service voie et bâti-
Total 57 420 000	ments 133.500.000 4 — Service matériel et trac-
RECAPITULATION DU PARAGRAPHE 3	tion 110.270.000
Recettes hors trafic	
1 — Recettes de cessions 13.331.000 2 — Recettes diverses 57.420.000	Total du chapitre 1°r — 376.994.000
Z — Recettes diverses 51.420.000	
Total 70.751.000	Chapitre 2 — Dépenses communes de personnel
Paragraphe 4 — Recettes des	Art. 1 — Allocations, primes et
exercices antérieurs	indemnités 1.701.000
27 — Recettes du trafic du réseau	2 — Main d'œuvre supplémen- taire 100.000
ferré 21.500.000 28 — Recettes hors trafic du réseau	3 — Heures supplémentaires 1.125.000
ferré 1.500.000	4 — Frais divers de personnel 2.725.000
1,000,000	5 — Charges sociales et fisca-
Total 23.000.000	les 47.300.000
RECAPITULATION	6 — Dépenses d'exercice clos 150.000
DE LA DIVISION I — RESEAU FERRE	Total du chapitre 2 — 53.101.000
Transports du commerce 254.475.000	30.101.000
Transports administratifs 22.570.000	RECAPITULATION DE LA
Recettes hors trafic 70.751.000	
Recettes des exerecices an- térieurs réseau ferré 23.000.000	DIVISION 1
térieurs réseau ferré 23.000.000	Chapitre I — Dépenses de
Total de la division I 370.796.000	personnel 376.994.000
DI VIS ION II	Chapitre II — Dépenses
·	communes de personnel 53.101.000
Recettes extraordinaires 29 — Versement du fonds de re-	Total de la division I 430.095.000
nouvellement —	
30 — Subvention du budget gé-	DIVISION II
néral . 100.000.000	Chapitre 3 — Dépenses de matériel
31 — Subvention éventuelle	Art. 1 — Services généraux 790,000
d'équilibre 80.000.000	2 — Service exploitation 695.000
32 — Versement du compte « opérations routières »	3 — Service voie et bâtiments 5.730.000
des C.F.T. 17.000.000	4 — Service matériel et
	traction 26.745.000
Total 197.000.000	Total du chapitre 3 — 33.960.000
DIVISION III	Total du chapitre 3 — 33.960.000
Recettes d'ordre	Chapitre 4 — Dépenses communes de matériel
RECAPITULATION GENERALE	
DIVISION I — Réseau	Art. 1 — Fourniture de la régie des eaux 300.000
ferré 370.796.000 DIVISION II — Recettes	eaux 300.000 2 — Fourniture du courant
exceptionnelles $197.000.000$	électrique 3.500.000
DIVISION III — Recettes	3 — Frais de correspondances
d'ordres —	télégraphes, téléphones 1.700.000
TO 1 () 1	4 — Habillement et équipement
Total général 567.796.000	des agents de service 915.000
	III

5 — Fourniture et matériel de	
secrétariat	6.025.000
6 — Fournitures techniques et diverses	68.735.000
7 — Dépenses d'exercice clos	150.000
Total du chapitre 4 —	81.325.000
Chapitre 5 — Travaux neufs — Grosses	réparations
Art. 1 — Matériel et traction	900.000
2 — Service exploitation3 — Service voie et bâtiments	
4 — Service voie et batiments	_
Total du chapitre 5 —	900.000
RECAPITULATION DE L. DIVISION II	A
Chapitre 3 — Dépenses de matériel des services	33.960.000
Chapitre 4 — Dépenses communes de matériel	81.325.000
Chapitre 5 — Travaux neuf	S
et grosses répara- tions	900.000
Total de la division II 1	16.185.000
DIVISION III	
Chapitre 6 — Dépenses diverses	
Art. 1 — Annuité à la Caisse Cen- trale de Coopération Economique	4.025.000
2 — Intérêts et commissions à	
la KREDITANSTALT	
FUR WIEDERAUFBAU AL 603 Achat 25 wagons	•
en 1972	3.000.000
3 — Remboursement au bud-	
get général du montant des allocations viagères	
payées pour le compte des C.F.T.	1 100 000
4 — Application de la conven-	1.100.000
tion avec l'office central	
des chemins de fer d'Outre-Mer	500.000
5 — Versement au budget	
général des produits des timbres perçus avec les	
recettes de l'exploitation	1 000 000
·	1.300.000

6 — Honoraires des avocats et experts	250.000
7 — Indemnités pour domma-	
ges aux voyageurs, transpo	r-
teurs, détaxes, pertes, ava-	
ries et manquants	700.000
8 — Subvention à la « Vie	
du Rail »	25.000
9 — Equipement société sporti-	
ve des cheminots	50.000
10 — Cotisation CFT à l'office	
togolais du tourisme	20.000
11 — Dépenses imprévues	400.000
12 — Dépenses d'exercice clos	80.000
13 — Contribution à l'Union	,
africaine des CFT	600.000
Total du chapitre 6 —	12.050.000
Total du chapitre o	12.000.000

DIVISION IV

Dépenses exceptionnelles

Chapitre 7 — Emploi du versement du fonds de renouvellement

Art. 1 — Remboursement au trésor avance pour achat de 20 tombereaux bennes bascu-

lants 7.366.000
2 — Achat de pièces de rechange 2.000.000

Total de la division IV 9.366.000

DIVISION V

Chapitre 8 — Reversement divers

Art. 1 — Versement au fonds de roulement pour reconstitution ou augmentation de sa dotation 100.000

RECAPITULATION GENERALE DES DEPENSES

Division I — Dépense	S
de personnel	430.095.000
Division II — Dépenses	
de matériel	116.185.000
Division III — Dépenses	
diverses	12.050.000
Division IV — Dépenses	
exceptionnelles	9.366.000
Division V — Reverse-	
ments divers	100.000
Division VI — Dépenses	
d'ordre	_
Total général	567 796 000

ETAT E
Comptes spéciaux du Trésor (en milliers de frcs)

					so	LDES
	Nº s	INTITULES DES COMPTES	Débits	Crédits	Débit.	Créditeurs
		I — COMPTES D'AFFECTATIONS SPECIALES				
	112-63 113-05 113-06 113-07	Amendes et Condamnations pécuniaires diverses à répartir Frais de poursuites s/contributions et taxes Fonds provenant de l'aide directe des USA Fonds de contrevaleur des fournitures effectuées pour les USA Utilisation des fonds de contrevaleur des Fournit. ef. p/les USA Lutte contre la peste bovine Fonds d'Aide et de Coopération	36.000 1.600	36.000 1.600 ———————————————————————————————————	ı	
1. 1. 2.	113-35	Travaux en régie pour le compte du FAC UNICEF: Affaires Sociales UNICEF: Santé Publique OMS — Service du Paludisme OMS — Campagne Eradication de la Variole Fonds de roulement Bâtiment PNUD Lutte contre la péripneumonie des bovidés		 600		600
	113-42 113-50 113-51 115-26 115-34 115-35 115-36	Programme ne Développement du cacao et du café Travaux en régie pour le compte FED Travaux en régie effectués par les subdivisions des travaux publics Fonds routier Fonds de protection des cultures Fonds d'entraide et de garantie du Conseil de l'Entente	25.000 — 35.000 7.000	75.000 70.000 10.000 	100 mg	50.000 — — 35.000 3.000
	115-37 115-38 115-39 115-40 115-41 115-42 115-43	Assainissement et bitumage de la ville de Lomé Produits de la Loterie Nationale Togolaise Fonds de péréquation sur le sucre Fonds de Recherches Minières Ressources extraordinaires Ex. 1968 Plan quadriennal d'entretien routier Fonds de soutien à l'industrie Textile	25.000 — — 220.000	30.000 266.000		5.000 46.000
	115-44 115-45 115-46 115-47 115-481 115-482 115-49 115-58	Fonds de péréquation sur produits pétroliers	250.000 450.000	250.000 450.000		, ,
	115-59 115-60 115-71 115-72 115-751 115-752	Produits divers provenant des redevances de récupération et revenus bancaires Utilisation en recettes et dépenses de ressources bancaires Produits de participations financières de l'Etat Fonds spécial de prévoyance Fonds de concours aux sinistrés Produits de la vente des figurines postales à l'étranger « Dollars » Produits de la vente des figurines postales à l'étranger « CFA » Fonds d'encouragement de la Douane	2.512.349	90.000 3.250.000 —————————————————————————————————		90,000 737.651 — — 10,000
	115-102	Surcharge Frêt-Océan Total comptes d'affectations spéciales	3.568.949	4.546.200	· · ·	977.251
		II — COMPTES DE COMMERCE	. /			
	114-35 103-07 114-313 114-314 114-31	Fonds d'approvisionnement TOGOPHARMA Cessions des travaux et fournitures des chemins de fer du Togo Adjudications, recettes et dépenses dossiers d'appel d'offres Fonds de roulement des C.F.T. Fonds de roulement des C.F.T. Opérations réalisées au profit de tiers-port de Lomé Exploitation routière des C.F.T.	67.000 5.000 400 65.000 —	25.000 5.000 400 	42.000 65.000 	·
		Total des comptes de commerce	137.400	30.400	107.000	
		III — COMPTES DE REGLEMENT AVEC LES GOUVERNEMENTS ETRANGERS				
	100-02	Comptes d'opération avec le Trésor Français IV — COMPTES D.OPERATIONS MONETAIRES	100.000	100.000	-	
	112-30	Pertes et gains sur changes et transerts pour comptes ACCDC V — COMPTES D'AVANCES	15.000	10.000	5.000	
	125-23 125-24 125-25 125-28 125-29 125-31	Avances pour achat de véhicules Fonds de roulement d'EDITOGO Avance à la SOTEXIM Avance à la CEET Avance exceptionnelle du 13 janvier Avance pour achat de Wagons-Bennes Avance à l'Office Togolais des Phosphates Avance à la SOTOMA	15.000 35.000 10.500 16.000 7.000 5.000 52.000	1.000 1.000 16.000 7.000 5.000	14.000 36.000 9.500 52.000	
	[Total comptes d'avances	140.500	30,000	110.500	·

ETAT F

Tableau des effectifs des services administratifs — Exercice 1975

MINISTERES ET SERVICES	AT	A1	A2	В	С	D	Ambassa- deurs	Contract : Décision.	Permanents et journaliers	Total
Présidence Finances et Economie Défense Nationale Affaires Etrangère Intérieur Justice Travail Fonction publique Travaux Publics Economie Rurale Santé Publique Affaires Sociales Education Nationale Information Commerce et Industrie Plan Jeunesse et Sports Cour Suprême TOTAL	8 1 — — 1 2 9 17 7 122 6 1 7 16 2 199	13 72 10 30 58 34 69 97 60 138 21 14 25 27 4	13 45 16 9 9 70 67 29 258 45 11 34 19	29 150 57 31 124 70 180 252 491 954 171 18 43 85 2	22 211 230 15 190 41 301 338 722 2.430 118 16 50 23 1	438 3.486 1 1.090 3 84 138 103 305 8 29 5.685	10	1	132 727 81 61 302 305 1.015 1.443 1.565 1.288 268 59 167 193 12	210 1.645 3.813 266 1.774 465 1.729 2.355 3.118 5.580 629 127 355 376 22 22.464

ETAT G

Tableau des effectifs du budget annexe des C.F.T. — Exercice 1975

SERVICES	Assistance		CATEG	Agents	Total			
	Technique	A	В	ВС		Permanents		
Services Généraux Service Exploitation Service Voie et Bâtiments Service Matériel-Traction	1 1 1 1	2 1 -3	2 4 3 4	9 16 22 28 75	8 15 14 14	52 299 464 314	74 336 504 364 	

Budget Général

Récapitulation fonctionnelle des dépenses de l'Etat — Exercice 1974

TITRE I — POUVOIRS PUBLICS	Personnel	Matériel	Investissement	Montant
S/Titre I - Administration Générale				
Assemblée Nationale Présidence de la République Finances et Economie Affaires Etrangères Intérieur Justice Travaux Publics Travail — Fonction Publique Cour Suprême	7.126 87.759 525.167 326.134 185.739 120.950 72.467 13.181	1.200 104.468 84.631 119.490 43.385 7.200 7.916 717	17.200 5.000 6.500 21.000 40.000	8:326 192,227 626,998 445,624 234,124 134,650 21,000 120,383 13,898
Total du S/Titre I. —	1.338.523	369.007	89.700	1.797.230
1 The second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of				

			<u> </u>		
The second Asset in	* * * * * * * * * *	Personnel	Matériel	Investissement	Montant
	w v	. 1 1 1 1 1 1			
	4,44				
			£ 1.1 44		
S/TITRE II — Fonction Sécurité					1 22.
Defenses Nationale					and the second second
Police Gardiens de Circonscription		1.030.263 326.702	574.100 26.055	35.000 5.000	1.639.363
	į.	143.982	8.890	7.000	357.757 · 159.872 ·
"Total du S/Titre II		1.500.947	609.045	47.000	2.156.992
#1 × × × · · · · · · · · · · · · · · · ·	•				2.136.992
and the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second o				ļ.	· 1.
S/TITRE III — Fonction Politique					, .
R.P.T		0.110	424 442		
J.R.P.T. U.N.F.T.		8.119	134.113		142.232 10.000
C.N.T.T.		-	5.000 5.000		5.000
Total du S/Titre III. —					5,000
Total du TITRE I. —		8.119 2.847.589	154.113 1.132.165	201 200	162.232
		2.847.389	1.132.163	201.200	4.180.954
TITRE II - FONCTION SOCIALI	<u>.</u>				
S/Titre I — Education et Culture					
Education Nationale		1,685.434	120,178	70.000	1.875.612
Enseignement Confessionnel		412.700 275.524			412.700
Université du Bénin Bourses et Stages		520.691 237.704	201 (2)	75.000	350.52 4 520.691
Information Jeunesse, Sports et Culture		140.499	201.626 53.096	38.000 130.260	477.330 323.855
Secours		18.000			18.000
Total du S/Titre I. —		3.290.552	374.900	313,260	3.978.712
S/TITRE II. — Santé, Emploi et Dette Viagère					
		738.078	412.834	101 020	1 252 022
Santé Publique Affaires Sociales		340.857	412.834	101.920 204.500	1.252.832 587.665
Dette Viagère Dette Publique		17.908	442.103		17.908 44 2.103
•		1.096.843	907.045		
Total du S/Titre II. —		4.387.395	897.245 1.272.145	306.420 619.680	2.300.508 6.279,220
Total du TITRE II			1.2, 2.1.	017,000	0.279,220
en en en en en en en en en en en en en e					
TITRE III - FONCTION ECONOM	IQUE	·			,
Dette Publique		687.037	7 4 3. 4 77 9 8 .268	477.000	7 43,4 77 1.262,305
Economie Rurale Travaux Publics	i .	692.833 79.723	178.676	274.100	1.145.609
Commerce, Industrie et Tourisme Plan		135.869	23.167 31.100	428.020 64.500	530.910 231.469
Bâtiments			69.100 400.424		69.100 400.424
Routes Subventions			671.300		671.300
Total du TITRE III. —		1.595.462	2,215.512	1.243.620	5.054.594
, Idial du IIIAL III.					
TITRE IV - DEPENSES NON FONCTION	ONNELLES	,			
Dépenses communes		174.000	575.500		749.500
Dépenses diverses Contributions Internationales	:	427.582	117.250		117.250 427.582
• • •					
		601.582	692.750		1.294.332
Total du TITRE IV. — TOTAL GENERAL —		9.432.028	5.312.572	2,000.000	16.744.600

Budget Général Répartition fonctionnelle des dépenses de l'Etat — Exercice 1975 (En milliers de frs CFA)

	Pe	rsonnel	Matériel	Total	
TITRE I. — POUVOIRS PUBLICS					
S/TITRE I. — Administration Générale					
Assemblée Nationale	::	8.733	2.131	10.864	
Présidence de la République Finances et Economie	\$E 1	97.280 657.821	153.79 4 116.586	251.074 774.407	
Affaires Etrangères		382.053	218.351	600.404	
Intérieur Justice — Travail — Fonction Publique		221.456 224.282	93.439 19.243	314.895 243.525	
Travaux Publics		-		-	
Cour Suprême Plan		16.199	2.137	18.336	
Collectivités Locales		_	300.000	300.000	
Total du S/Titre I. —		1.607.824	905.681	2.513.505	
S/TITRE II Fonction Sécurité					
Défense Nationale		1.186.710	773.700	1.960.410	
Police Gardiens de Circonscription		407.993 168.653	44.680	452.673 168.653	
Total du S/Titre II. —	-	1.763.356	818.380	2.581.736	
S/TITRE III Fonction Politique		ļ			
R.P.T.		9.501	241.624	251.125 10.000	
J.R.P.T. U.N.F.T.	·		10.000 5.000	5.000	
C.N.T.T			5,000	5.000	
Total du S/Titre III. —		9.501	261.624	271.125	
TOTAL DU TITRE I. —	•	3.380.681	1.985.685	5.366.366	
			,		
TITRE II. — FONCTION SOCIALE /TITRE I. — Education					
Education Nationale	100 200	2.008.458	210.561	2.219.019	
Enseignement Confessionnel		412.700 375.524		412.700 375.524	
Université du Bénin Bourses et Stages		637.488	_	637.488	
Secours		21.100		21.100	
Total du S/Titre I. —		3.455.270	210.561	3.665.831	
/TITRE II — Culture					
Information Jeunesse, Sports-Culture-Recherche Scientifique		314.417 190.236	234.571 247.248	548.988 437.484	
		504.653	481.819	986.472	
Total du S/Titre II. —					
/TITRE III. — Santé-Emploi-Dette Viagère		960.025	500.220	1.460.245	
Santé Publique Affaires Sociales		407.295	48.083	455.378	
Dettes Viagères		18.318	572.359	18.318 572.359	
Dette Publique		4 205 426			
Total du S/Titre III	-	1.385.638	1.120.662	2.506.300	
TOTAL DU TITRE II		5.345.561	1.813.042	7.158.603	
TITRE III FONCTION ECONOMIQUE					
Dette Publique		849.556	1.575.517 116.252	1.575.517 965.908	
Economie Rurale Travaux Publics		832.213	241.855	1.074.068	
Commerce-Industrie-Tourisme		115.023 174.890	60.958 38.905	175.981 213.795	
Plan Bâtiments		_	82.000	\$2.000	
Routes		=	522.065 1.288.600	522.065 1.288.600	
Subventions		1.971.782			
TOTAL DU TITRE III		,	3.926.152	5.897.93 4	
TITRE IV. — DEPENSES NON FONCTIONNELLES	1.	246.585	997.401	1.243.986	
Dépenses Communes		240.365	737.750	737.750	
Dépenses diverses Contributions Internationales			485.045	485.045	
		044 505	2 220 196	2.466.781	
TOTAL DU TITRE IV. —	· 1	246.585	2.220.196	2.700./01	